

24 OCTOBRE 2014 • Éd. LIÈGE

**FGTB**

N°17 • BIMENSUEL • 69<sup>ème</sup> année

Bureau de dépôt: Charleroi X

Abonnements: 02/506 82 11

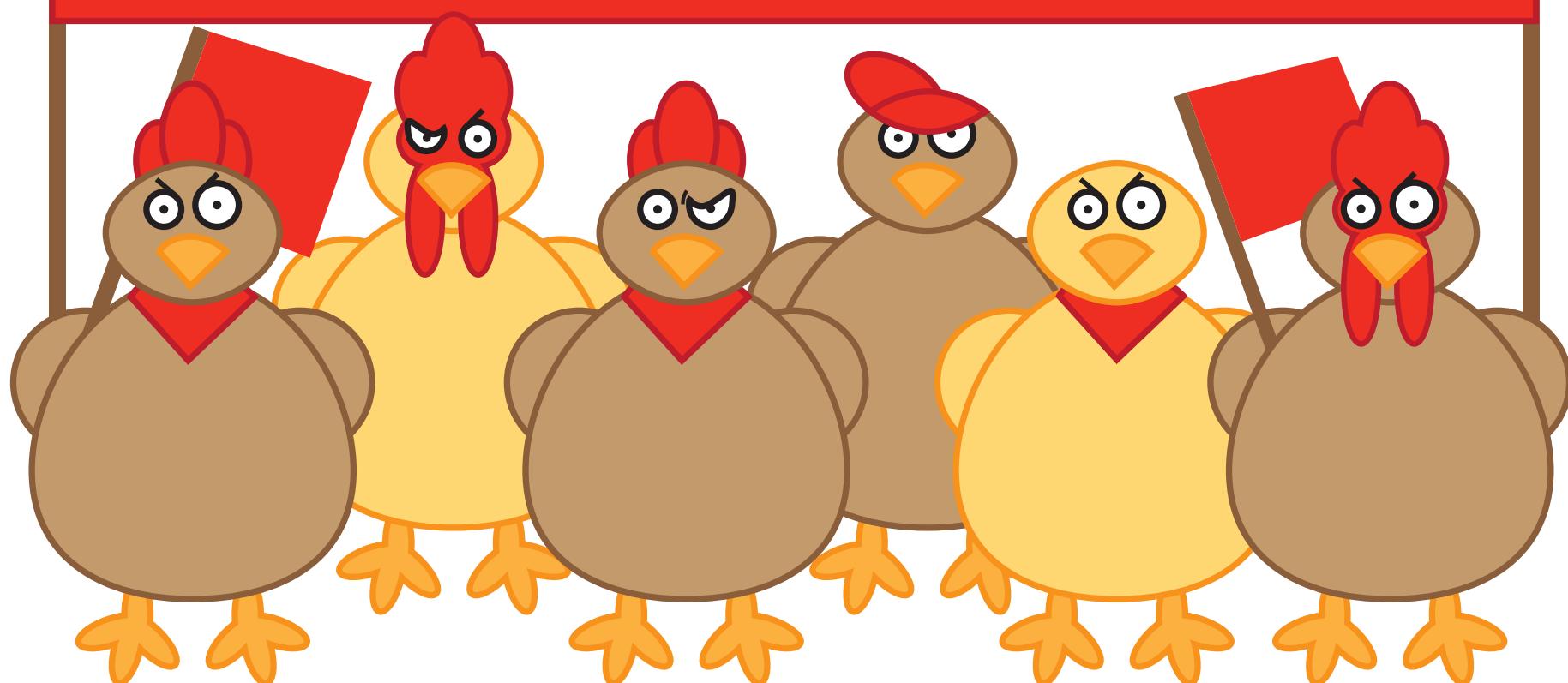
Rédaction: 02/506 82 44 - 02/506 83 11

syndicats@fgtb.be

Ed. resp.: R. De Leeuw • Rue Haute, 42 • 1000 Bruxelles

**CE GOUVERNEMENT  
VA TOUTS NOUS  
DÉPOUILLER!**

**06/II/2014**



**TOUS LE 6/II/2014  
À BRUXELLES**

**PAGES 7 À 10**

**NAMUR**

## Offre d'emploi

### Secrétaire juridique au sein du service juridique du SETCa de NAMUR

**Votre fonction:**

- Recevoir les affiliés en entretien individuel :
- Conseils, informations diverses sur leur situation professionnelle;
- Gestion des conflits avec l'employeur;
- Gestion des conflits avec les institutions de sécurité sociale (recours ONEm, mutuelle...);
- Support juridique et préparation des dossiers pour les Secrétaires permanents intervenant au niveau des entreprises;

**Votre profil:**

- Vous détenez un baccalauréat en droit ou baccalauréat avec une orientation en droit social et vous justifiez d'une expérience d'au moins 1 ans dans le secteur du droit du travail et du droit de la sécurité sociale ;
- Vous maîtrisez parfaitement la langue française et avez une orthographe impeccable ;
- Vous avez une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Vous êtes sociable, à l'écoute des problèmes et des attentes des autres ;
- Vous avez la capacité de rapidement cerner le problème qui vous est exposé ;
- Vous êtes capable de prendre de l'initiative et pouvez assumer vos responsabilités ;

**Votre contrat:**

Contrat de remplacement à durée déterminée ( congé de maternité + congé parental) à partir du 29/10/2014  
Temps plein 35 h/semaine

**Contact:**

Les candidatures, CV + lettre de motivation, sont à renvoyer au SETCa de NAMUR, rue DEWEZ, 40-42 à 5000 NAMUR à l'attention de madame Nicole BADOUX, responsable du service juridique

Une question, besoin de conseils ou simplement envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur notre nouveau site web : [www.setca-namur.org](http://www.setca-namur.org)

C'est nous, pour vous Retrouvez nous également sur Facebook : [www.facebook.com/SETCaNamur/](http://www.facebook.com/SETCaNamur/)



NOV 13 QUAND	OÙ	HORAIRES	€ PRIX	@ CONTACT
13/11/2014 20/11/2014 04/12/2014	FGTB NAMUR Rue Dewez 40 - 5000 Namur	De 9h00 à 16h00	GRATUIT Inscription OBLIGATOIRE Couverte par le congé éducation payé	Marylise WAUTERS <a href="mailto:marylise.wauters@afico.be">marylise.wauters@afico.be</a> OU 081/64.99.47 <a href="http://www.afico.be">www.afico.be</a>

Avec le soutien de

AFICO asbl vous propose

**Formation**

## DÉBOULONONS LA MACHINE NÉOLIBÉRALE À PRODUIRE DE L'AUSTÉRITÉ

au départ de l'exemple de la DETTE PUBLIQUE

les 03/11 et 07/11/2014 de 9h30 à 16h30

à la CGSP Namur  
rue de l'Armée Grouchy 41 à 5000 Namur

Renseignements et inscription [laurent.wilmet@afico.be](mailto:laurent.wilmet@afico.be)  
081/64.99.59 ou 0474/48.53.75  
[www.afico.be](http://www.afico.be)

avec le soutien de :

AFICO asbl et le Cinex présentent

## Exposition (G)RÈVES DE 60, combats d'aujourd'hui

au Cinex  
rue Saint Nicolas 84 - 5000 Namur  
du 28 au 30 octobre 2014  
de 14h00 à 18h00

Groupes : visites guidées sur demande dès 10h00  
Vernissage : le 27 octobre 2014 à 17h00

Pour tout renseignement  
081/64.99.52 \* [info@afico.be](mailto:info@afico.be)  
[www.afico.be](http://www.afico.be)

avec le soutien de :



# Réforme du chômage: la FGTB contre les exclusions!

**En janvier 2015, la machine à exclure les chômeurs va faire de nouvelles victimes: pas moins de 5.000 travailleurs sans emploi bruxellois vont perdre leur droit au chômage! Pourquoi? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les allocations de chômage acquises sur base des études (qu'on appelle «allocations d'insertion») sont limitées à 3 ans. Pour un grand nombre de jeunes (et de moins jeunes) chômeurs, cette limite fatidique sera atteinte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec pour conséquence une exclusion pure et simple du chômage...**

**Face à cette situation, la FGTB de Bruxelles ne s'est pas croisé les bras: d'une part, elle a décidé d'apporter son aide concrète à tous ses affiliés menacés d'exclusion; d'autre part, elle a décidé d'intensifier la mobilisation syndicale contre cette nouvelle étape de la chasse aux chômeurs.**



**U**ne chose est sûre: cette exclusion massive ne fera qu'accroître la précarité et la pauvreté de tous ces jeunes et moins jeunes travailleurs sans emploi : une véritable catastrophe sociale. Ils vont non seulement perdre leur revenu de remplacement, qui leur permettait de survivre, mais également leur sécurité sociale (rem-

boursement des soins de santé, allocations familiales, pensions). En outre, ils n'auront plus accès aux programmes d'emploi reposant sur l'activation des allocations de chômage (ACTIVA, SINE, ...). Un bon nombre d'entre eux n'auront donc d'autre solution que d'aller frapper aux portes de leur CPAS, pour autant qu'ils soient dans les conditions d'attribution du revenu d'intégration sociale ou, à défaut, de solliciter l'aide de leur famille ... ou de la rue.

Politiquement, un tel transfert (de la «scéu» vers le CPAS) est tout sauf anodin: c'est toute la différence entre un régime assurantiel de solidarité et une démarche d'assistance, sous condition de revenus. La FGTB de Bruxelles dénonce, une fois encore, ces exclusions

et s'engage à poursuivre la lutte contre la chasse aux chômeurs.

Concrètement, dès l'automne, la FGTB rencontrera individuellement tous les affiliés visés, afin de les aider à prendre les dispositions nécessaires: un nouveau service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit est mis à leur disposition, à partir du 22 octobre 2014 (voir encadré). Il aura pour mission première de leur manifester la solidarité de leur organisation syndicale. Les possibilités de report de l'exclusion seront examinées au cas par cas (la réglementation permet un tel report en cas de périodes de travail, de reprise d'une formation, ou encore en raison d'une inaptitude au travail d'au moins 33% ou de problèmes person-

nels ne permettant pas de travailler dans le circuit normal du travail). Le cas échéant, des conseils seront délivrés pour solliciter utilement l'aide du CPAS et éviter, dans toute la mesure du possible, la spirale infernale de l'exclusion (endettement, retards de loyer, expulsion du logement, ...).

De manière générale, un appel à se mobiliser et à rejoindre le Groupe militant Résiste! sera lancé dans toutes les permanences chômage de la FGTB.

Le tout sans oublier la mobilisation générale contre les mesures de régression sociale du nouveau gouvernement fédéral, qui a notamment annoncé sa volonté de réduire à 25 ans l'âge maximum pour introduire une demande d'allocations d'insertion...

## Service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit

Les affiliés de la FGTB bénéficiant d'allocations d'insertion et arrivant en fin de droit le 1<sup>er</sup> janvier 2015 vont recevoir prochainement de la FGTB Bruxelles une invitation à un entretien individuel.

A la date fixée, un camarade les accueillera individuellement et prendra le temps nécessaire pour:

**1 bien les informer sur la fin de droit.  
2 examiner leur dossier chômage et donner les instructions utiles pour éviter l'exclusion:**

- a. vérifier s'ils peuvent bénéficier d'un report pour prestations de travail ou inscription en formation;
- b. les informer des possibilités d'exception pour inaptitude au travail (33% et plus) ou en cas de problèmes psychosociaux.

### 3 identifier les impacts d'une exclusion du chômage

- a. évaluer les risques sociaux: surendettement, impayé de factures gaz-électricité, retards de loyer, impacts pension, impacts sur l'assurance-maladie, ...;
- b. examiner les aides potentielles du CPAS;
- c. leur proposer l'aide et l'assistance de la FGTB via l'asbl Habiter Bruxelles;
- d. les informer du taux réduit de cotisation syndicale.

### 4 leur manifester le soutien et la solidarité de la FGTB:

- a. les sensibiliser à la mobilisation syndicale contre la chasse aux chômeurs;
- b. les inviter à rejoindre le collectif de travailleurs sans emploi de la FGTB (Groupe Résiste!).

Les affiliés seront reçus, sur invitation, rue de suède 45 à Saint-Gilles (1<sup>er</sup> étage).

## Groupe de travailleurs sans emploi (TSE) RESISTE!

### Qui sommes-nous?

Résiste! est un groupe militant créé au printemps 2013, qui a pour but de s'opposer et de mettre fin à la chasse aux chômeurs (réduction du droit aux allocations, dégressivité, assouplissement de la notion d'emploi convenable, durcissement des contrôles de disponibilité, ...).

### Quel est le rôle du collectif de chômeurs?

Le groupe s'est donné comme objectifs:

- de créer un espace de parole pour les travailleurs avec ou sans emploi;
- de réfléchir à la question du travail et, par extension à la question du chômage;
- d'organiser des actions pour faire entendre la voix des travailleurs sans emploi et faire aboutir leurs revendications.

**Qu'a fait le groupe jusqu'à présent?**  
Le groupe a organisé des actions de sensibilisation, a interpellé des représentants politiques et a mené des ateliers de réflexion. Il est également actif au sein du Réseau Bruxellois des collectifs de chômeurs et est en relation avec la Commission des travailleurs sans emploi de la FGTB wallonne.

### Quel doit être le rôle des syndicats vis-à-vis des chômeurs?

Le Collectif considère que les travailleurs sans emploi doivent disposer d'une représentation spécifique, d'un espace de parole structurel pour permettre, à l'instar des travailleurs représentés par des délégués syndicaux:

- de faire entendre leurs préoccupations et revendications;
- de sensibiliser et mobiliser tous les travailleurs (avec et sans emploi!).

Combattons le chômage, pas les chômeurs. Le Collectif Résiste ! de la Centrale culturelle bruxelloise de la FGTB Bruxelles.

### Quand? tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois à 11h.

### Où? rue de suède 45 à Saint-Gilles (3<sup>ème</sup> étage)

#### Contact:

**Myriam Akhaloui 02.216.16.77 - 0498.87.14.21 - myriam.akhaloui@fgtb.be  
Wouter Vanaelst 02.552.03.63 - 0499.55.07.83 - Wouter.vanaelst@fgtb.be**

**Jeudi 27 novembre - 18h**

**A l'Université populaire  
26 rue de la Victoire à 1060 Bruxelles**

**Soirée avec le couple de sociologues français : Michel et Monique Pinçon-Charlot**

# LA VIOLENCE DES RICHES

**Projection du film « La Violence des riches » réalisé par Yannick Bovy  
(Regards - janvier 2014 - 26 min)**

**En présence du réalisateur et des Pinçon-Charlot**

**Gratuit - Entrée libre**

**A 19h30, soirée-débat à la Maison du Livre , 24-28 Rue de Rome - 1060 Bruxelles  
(réservation indispensable : info@lamaisonulivre.be ou 02/543 12 20)**

**Une co-organisation :**



## CENTRE

**Venez vous former et ouvrir votre esprit critique !**

**Lundi 27 et vendredi 31 octobre 14  
Lundi 1er et jeudi 11 décembre 14  
de 8h30 à 16h30**

ASBL CEPRé, dans les locaux de la FGTB Centre,  
Rue H. Aubry, 23 à 7100 Haine-St-Paul

**« Maîtrisez les enjeux de la 6ème réforme de l'état et jonglez avec les structures de l'état belge en 4 jours »**

**Formation gratuite  
Repas de midi offert  
Contact : 064/23.72.90 (Sophie)**

**La formation sera dispensée par Laurent D'Altoé, formateur du CEPAG et ancien journaliste**

**FGTB Centre**

**Du 10 novembre au 19 décembre 2014**

**EXPO**

**Vernissage vendredi 7 novembre dès 18h00**

**BACQ, œuvres récentes**

Maison des Employés et Cadres Syndiqués Galerie Phosphorescence - SETCa Centre Place communale, 15 à 7100 La Louvière Exposition accessible durant les heures d'ouverture de bureaux. Entrée libre Info: 064/23.66.18

**Avis aux pensionnés et prépensionnés de la région du Centre**

Le groupe des P&PP de la région du Centre se réunit mensuellement afin de débattre autour de différents thèmes qu'ils soient faits de société (euthanasie, maltraitance aux personnes âgées, soins de santé, sécurité, etc.) ou plus militants (augmentation des pensions, défense de la pension du premier pilier, etc.).

Nous organisons également d'autres activités telles que « les visites du CEPRé », un ciné-senior, un repas annuel, ...

Si vous souhaitez nous joindre à nous pour l'une ou l'autre réunion, participer aux activités, proposer vos idées ou simplement rompre la solitude, n'hésitez pas à nous rejoindre !

**Une rencontre sur le thème de la 6ème réforme de l'Etat belge aura lieu le mardi 28/10 à 9h30 (Laurent Daltoé)**

Un café et un morceau de tarte vous seront offerts aussi nous vous demandons de vous inscrire auprès de l'animatrice au 064/23.61.20 (Mano Henquinet) ou via mail asblcepre@gmail.com

**Avec le soutien de la FGTB Centre**

**Charles VANDECARTEELLE**  
Président

## MONS

## Invitation



En collaboration avec le CEPAG et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'asbl Borinage 2000 vous convie à l'une des séances d'information suivantes sur :

**« Allocations d'insertion : Exclusion 2015 ! »**

Le jeudi 6 novembre 2014 de 13h00 à 15h00

Le jeudi 4 décembre 2014 de 09h00 à 11h00

18/20 rue Lamir à 7000 Mons (accès par la rue de Dinant) Salle Janssens

Merci de vous inscrire auprès de l'asbl Borinage 2000:

Sylvie Durieux : 0473/97.64.94 e-mail : borinage2000.durieux@gmail.com

## WALLONIE PICARDE

**La centrale générale Wallonie Picarde communique ramassage des cartes fidélité construction 2013-2014**

&gt; TOURNAI (Centrale Générale F.G.T.B., Avenue de Maire, 134) Tél. 069/66 94 20

- Dès maintenant, tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au jeudi et le mardi jusque 18h.
- le vendredi de 8h à 12h (fermé l'après-midi)

&gt; LESSINES (F.G.T.B., rue Général Freyberg, 11)

- Dès maintenant, tous les mardis de 14h à 16h.

&gt; ATH (rue de Nazareth, 3)

- Tous les mardis de 10h à 12h.

&gt; ELLEZELLES (F.G.T.B., Place, 14)

- Bureaux ouverts:
- Les mercredis de 14h à 17h et les jeudis de 9h à 12h.

&gt; LEUZE (F.G.T.B., Grand Rue, 3)

- Tous les mardis de 8h30 à 9h30.

&gt; BASECLES (F.G.T.B., rue des Déportés, 25)

- Tous les lundis de 9h à 10h.

&gt; PERUWELZ (F.G.T.B., Place du Foyer Peruwelzien, 29)

- Tous les lundis de 10h30 à 11h30.

&gt; MOUSCRON (rue du Val, 3) Tél. 056/85 33 33

- les lundis et vendredis de 8h15 à 12h.
- les mardis et jeudis de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h.
- les mercredis de 13h30 à 17h.

**Primes syndicales Métal 2014 – Régionale du Hainaut Occidental**Comme chaque année, la prime syndicale Métal vous parviendra, dès le 1<sup>er</sup> novembre, à votre compte bancaire.

Cette année, le montant est de 120 euros pour les personnes en règle de cotisations pour l'année au taux actif (montant inchangé pour les autres catégories).

Afin de nous conformer aux règles comptables de notre Fédération Provinciale, nous en profiterons pour passer à la perception de la cotisation syndicale pour le mois en cours (jusqu'à présent, nous prélevions la cotisation du mois à terme échu). Dès lors, nous prélèverons la cotisation syndicale du mois d'octobre 2014 sur le montant de la prime syndicale. Ainsi, dès novembre 2014, nous prélèverons la cotisation syndicale du mois en cours.

Si vous avez changé de compte bancaire récemment, n'oubliez pas de nous le faire savoir au 069/22.05.54.

Si vous constatez que vous n'avez pas reçu votre prime syndicale pour le 6 novembre alors que vous pensez y avoir droit, n'hésitez pas à nous le signaler.

## CHARLEROI-SUD HAINAUT

**KARAOKÉ LIVE CONTESTATAIRE**

**Vendredi 7/11 19h**

**À LA BRAISE**  
rue Zénobe Gramme 21  
à Charleroi

**VENEZ CONTESTER EN CHANSON**

**OUVERT À TOUS**  
Entrée libre

**TABCO** CENTRE JEUNES

**LA BRAISE** CENTRE CULTUREL

**COPY 2000** Copie service imprimerie photocopie

## LIÈGE - HUY - WAREMME



**CONCOURS VIDÉO  
INTERIMARRE !**

**La FGTB Liège-Huy-Waremme organise pour la troisième édition, un concours vidéo sur le thème du travail précaire (intérim, flexibilité, statut d'artiste, aide à l'embauche, jobs étudiants, saisonniers, ...)**

**Envie de participer ? Retrouve-nous sur le site : [www.interimarre.be](http://www.interimarre.be)**

**De superbes prix à gagner !**

**FGTB**  
Liège - Huy - Waremme

**RÉFORMES  
DU CHÔMAGE**EXCLUSION, DÉGRESSIVITÉ  
CONTROLE DISPOSIBILITÉ...**Vous désirez des informations,  
être accompagné ou défendu ?****Votre permanence chômage**

Vous informe sur les dispositions légales.

Nous avons 18 permanences chômage sur l'arrondissement Liège, Huy et Waremme. Trouvez la plus proche de chez vous et consultez nos horaires sur [www.fgtb-liege.be](http://www.fgtb-liege.be), ou téléphonez au 04/221 95 11.**La permanence sociale**

Vous conseille et vous accompagne dans les démarches individuelles.

Ouvert sans rendez-vous : mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 (s'adresser à l'accueil).

**RÉFORMES CHÔMAGE...  
Vous pensez  
être concerné ?**

Des séances collectives d'information sont également prévues tout le mois de novembre, pour y participer contactez-nous !

**La FGTB s'oppose à ces mesures injustes et inefficaces !**

À vos côtés pour le retrait du contrôle de la disponibilité, la suppression de la dégressivité des allocations de chômage et de la limitation dans le temps des allocations d'insertion !

**FGTB**  
Liège - Huy - WaremmePlace Saint-Paul 9/11  
4000 LIEGE  
04/221 95 11


**DÉFENDONS NOTRE MODÈLE SOCIAL**

**MOBILISONS-NOUS !**

**6 NOVEMBRE**

**Manifestation à Bruxelles**

**1<sup>er</sup> DÉCEMBRE**

**Grève tournante**

**15 DÉCEMBRE**

**Grève générale nationale**

**FGTB**  
Liège - Huy - Waremme

Contactez-nous !  
04 221 97 34 - [fgtbliege@fgtb.be](mailto:fgtbliege@fgtb.be) - [www.fgtb-liege.be](http://www.fgtb-liege.be)

**VERVIERS****FGTB Verviers & Communauté germanophone****Offre d'emploi pour un(e) Conseiller(ère) juridique**

La FGTB de Verviers &amp; Communauté germanophone recrute, pour son Office de Droit Social, un(e) Conseiller(ère) juridique pour un contrat à durée indéterminée temps plein.

**Fonction**

- Accueil des affiliés concernant toutes les questions, tous les litiges relevant du droit social.
- Analyse des questions et conseils.
- Prise en charge des litiges, intervention auprès des acteurs externes aux litiges.
- Représentation des affiliés devant les juridictions de travail (article 728, §3 du Code Judiciaire).

**Profil**

Le candidat/la candidate sera porteur(euse) d'un master en droit ou bachelier expérimenté et aura de préférence une expérience au Barreau. La connaissance de l'allemand est un atout.

Votre Curriculum Vitae, accompagné d'une lettre de motivation, est à adresser **pour le 14 novembre 2014 au plus tard** à l'attention de :

**Monsieur Daniel RICHARD**  
Secrétaire Régional Interprofessionnel  
FGTB Verviers & Communauté germanophone  
Pont aux Lions, 23/3  
4800 VERVIERS

Ou par email à [nadine.fauconnier@fgtb.be](mailto:nadine.fauconnier@fgtb.be).

## &gt; SANTÉ

# Comment vont les femmes?

**Une étude réalisée par les Femmes Prévoyantes Socialistes, la Fédération de Centres de Planning Familial des FPS et Solidaris - Mutualité Socialiste confirme une fois encore que les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à la santé.**

**S**i l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes (en Belgique, 82,8 ans contre 77,2) elles ne vivent pas plus longtemps en bonne santé: après 65,6 ans, tant pour les hommes que pour les femmes, le risque d'être en mauvaise santé augmente. S'il existe des maladies qui touchent davantage les femmes, voire exclusivement, il se trouve également des facteurs autres que physiologiques qui créent des inégalités entre hommes et femmes face à la santé. Le mode de vie est l'un d'eux.

Solidaris, les FPS et la Fédération des Centres de Planning familial du FPS ont dressé un état des lieux de la santé et de l'accès aux soins de santé des femmes. Cette étude adopte également une perspective socio-économique.

En Belgique, 15,3% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (qui s'élève à 1000€/mois pour une personne isolée et à 2100€/mois pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants). Les écarts régionaux sont importants: 9,8% en Région flamande, 34% à Bruxelles et 19,2% en Région wallonne. En d'autres termes, près d'un Wallon sur cinq est en situation de pauvreté (et la situation est encore plus grave à Bruxelles où une personne sur trois vit sous le seuil de pauvreté).

La pauvreté a souvent un visage féminin. La situation professionnelle (inégalités sur le marché du travail, travail à temps partiel, carrières interrompues,...), la situation familiale (ménage monoparental...) ou encore l'âge expliquent en partie ce constat. Ainsi, parmi la population de moins de 65 ans, le taux de pauvreté des femmes est de 16% contre 14,6% pour les hommes.

Pauvreté et santé sont fortement liées. En effet, la pauvreté peut

**En 2013, en Wallonie, 1 personne sur 5 a reporté des soins de santé pour raisons financières.**

**Les femmes et les familles monoparentales sont les plus touchées**

entraîner une dégradation de l'état de santé tandis qu'une mauvaise santé peut conduire à un appauvrissement. La pauvreté rend aussi plus difficile l'accès à une prise en charge de qualité des problèmes de santé (faute d'argent, on reporte les soins, avec le risque de devoir

faire face à des problèmes de santé plus lourds et plus coûteux par la suite).

En termes socio-économique et d'état de santé, les femmes sont en moins bonne position que les hommes: elles sont plus souvent en incapacité de travail (9,7% vs 8,7%), en invalidité (incapacité de travail de plus d'un an, 6,6% vs 6%), bénéficient plus de l'intervention majorée (BIM) de remboursement de soins (25,9% vs 20,8%), du revenu d'intégration sociale (3,9% vs 3,7%), de la garantie de revenu pour personnes âgées (7,8% vs 5%) et sont proportionnellement plus nombreuses à souffrir de maladies chroniques (5,1% vs 4,5%). Toutefois, entre 2008 et 2012, l'écart entre hommes et femmes est resté stable.

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à se voir appliquer le tiers payant social lors d'une prestation de soins (14% vs 13%).

Concernant le report de soins, on constate:

- Qu'en 2013, en Wallonie, 1 personne sur 5 (21,4%) a reporté/renoncé à des soins pour des raisons financières.
- Que les femmes (24,9%), les familles monoparentales (44,3%) et les groupes sociaux les plus faibles (26%) sont les catégories les plus touchées.
- Que les médicaments sont le premier poste de dépenses reportées (32,9%), viennent ensuite les soins dentaires (22,9%) et les consultations chez le généraliste (22,8%).

Le focus sur la monoparentalité a permis de dresser le portrait de ce groupe à risque de précarité. Les ménages monoparentaux sont plus touchés par les facteurs susceptibles de conduire à la précarité que les couples avec enfants. Et parmi les ménages monoparentaux, les femmes sont plus touchées que les hommes. Elles courrent plus de risques de précarité. En effet, les proportion de femmes monoparentales est plus élevée dans les indicateurs analysés: chômage (35% de femmes monoparentales contre 28,1% pour les hommes monoparentaux), revenu d'intégration sociale (11,7% vs 7%), bénéficiaires de l'intervention majorée (52,2% vs 27,6%) et incapacité primaire de travail (14,7% vs 6,1%).

La précarité rencontrée par ces ménages n'est pas le résultat de la monoparentalité en soi mais d'un cumul de difficultés auxquelles doivent faire face les personnes seules avec enfants à charge. Elles sont encore plus importantes pour les femmes, notamment en raison des difficultés d'accès au marché de l'emploi.

D'autres critères sont également étudiés. Il s'avère que la consommation d'antidépresseurs est deux fois plus importante chez les femmes que chez les hommes.



© istockphoto/mano

*politiques sociale, de l'emploi, du logement, de la santé, des services publics (enfance, enseignement, personnes âgées).*

## Plus d'antidépresseurs chez les femmes

*Plus concrètement, il faut continuer à lutter contre l'inégalité salariale, revaloriser les emplois dans les filières «féminines», lutter contre la féminisation du temps partiel, mettre en place une réduction collective du temps de travail, financer des solutions collectives de garde pour les 0-3 ans, investir dans l'accueil extrascolaire (gratuité, horaire tenant compte des horaires de travail), dégager des moyens pour la prise en charge des personnes dépendantes, augmenter le nombre de logements sociaux ainsi que le nombre de logements en location dans les agences immobilières sociales, prévoir un contrôle des prix des loyers.»*

**Lire l'étude complète: <http://www.femmesprevoyantes.be/outils-publication/etudes/Sante/Pages/sante-des-femmes.aspx>**

# Syndicats MAGAZINE

## Rédaction:

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles

Nicolas Errante: rédacteur en chef - Tél.: 02/506.82.44  
Aurélie Vandecasteele: journaliste. Tél.: 02/506.83.11  
E-Mail: syndicats@fgtb.be

## Secrétariat:

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45

## Service abonnements:

02/506.82.11

## Et le futur?

**Le nouveau gouvernement, et ses décisions antisociales, ne réjouit personne et encore moins les associations et organes luttant pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les FPS publiait récemment un communiqué témoignant de son inquiétude. En voici une partie.**

### L'égalité des sexes est-elle soluble dans le libéralisme?

Le programme de gouvernement que veut mettre en oeuvre la nouvelle équipe fédérale a de quoi faire frémir plus d'un-e. Remise en question des acquis sociaux, attaques sur le budget de la sécurité sociale et sur ses ressources, attaques sur la formation des salaires, saut d'index, recul de l'âge de la pension, flexibilité à outrance des horaires de travail, durcissement des politiques d'asile et de migration, destruction de l'emploi public – et donc des services publics, renforcement des injustices fiscales, augmentation de la TVA... La liste est longue des mesures qui ne peuvent mener qu'à l'appauvrissement de la population, pour le plus grand bien des bénéfices des entreprises.

Au-delà de leur connotation anti-sociale, il faut aussi rappeler que le portefeuille des femmes, et surtout celui des femmes aux revenus les plus faibles, sera plus encore atteint que celui des hommes. Du fait des responsabilités qu'elles assument souvent seules dans la famille, du fait de leur moindre accès au marché de l'emploi et au travail à temps plein, du fait de leurs carrières rarement complètes, c'est de plein fouet qu'elles seront frappées...

Comme elles l'avaient fait lors de l'installation du gouvernement précédent, les FPS préparent une analyse plus détaillée des mesures envisagées et de leur impact différencié sur les femmes et sur les hommes.



## Delhaiziens: mal payés, mal traités

**La FGTB wallonne exprime toute sa solidarité avec les travailleuses et travailleurs de Delhaize en lutte pour leur emploi et le respect de leurs conditions de travail.**

Fidèle à son habitude, la direction de Delhaize fait preuve du plus grand mépris à l'égard de ses travailleurs.

Alors que les discussions autour du plan de licenciements sont toujours en cours, elle a annoncé ses nouvelles intentions lors du dernier Conseil d'entreprise : diminution des primes et salaires, limitation et gel des annuités barémiques, suppressions des pauses rémunérées...

Au total, les travailleurs de Delhaize devraient perdre 10 à 15% de leurs revenus!

Autant de régressions sociales inacceptables qui viendraient s'ajouter à celles décidées par la nouvelle majorité fédérale.

La FGTB wallonne sera aux côtés de tous les travailleurs et travailleuses en lutte pour la défense de leurs droits.

### > LIVRE

## Diversité convictionnelle au travail: comment la gérer?

L'interculturalité concerne l'ensemble de la société. La demande, voire la revendication de prise en compte de l'appartenance convictionnelle s'accroît; des questions présentées comme d'ordre culturel dissimulent souvent des problématiques d'un autre ordre : socio-économique, politique, institutionnel ou organisationnel.

La question de la gestion de la diversité convictionnelle dans le monde du travail trouve peu de réponse politique ou juridique, mais plutôt des consensus de terrain à l'oeuvre dans la société civile, reflétant le souci du monde associatif de l'insertion, de l'égalité et de la non-discrimination des populations issues de l'immigration.

L'ouvrage «*Diversité convictionnelle Comment l'appréhender? Comment la gérer?*» vient répondre à ces questions concernant la gestion de la diversité

convictionnelle dans le monde de l'emploi. Il est coordonné par l'anthropologue du fait religieux Dounia Bouzar avec l'expertise juridique de Nathalie Denies du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Ce référentiel commandité par le CBAI est destiné aux acteurs des entreprises privées, des services publics, des secteurs de la santé, de la jeunesse et de la petite enfance.

Résultat d'une recherche-action de 18 mois menée avec vingt représentants d'univers professionnels divers, cet ouvrage articulé autour d'études de cas envisage la situation particulière, le cadre légal, la problématique soulevée, les éléments de débat et des pistes de solution respectueuses des nouvelles pluralités de la société.

Le groupe de participants était composé de représentants des secteurs de la petite enfance et de la jeunesse, de la santé et des maisons de repos, de la formation professionnelle, des organisations syndicales, d'administrations publiques, du secteur de l'enseignement et de la médiation scolaire.

Les participants ont débattu de situations issues de leur pratique, soulignant pour chaque cas une problématique particulière amenant à s'interroger sur la manière de raisonner pour chaque type de situation. À l'inverse des accommodements raisonnables, il s'agit ici de permettre à chacun de travailler en accord avec sa religion sans être distingué des autres travailleurs, donc sans apporter de réponse particulière ou de traitement spécifique, mais en offrant une réponse profitant au plus grand nombre selon le principe du plus grand dénominateur commun, par exemple, offrir des repas végétariens plutôt que des repas halal.

### Comment se procurer le livre?

Dounia BOUZAR et Nathalie DENIES, *Diversité convictionnelle Comment l'appréhender? Comment la gérer?*, Academia, L'Harmattan, 2014, 256p.

ISBN 978-2-8061-0189-1

Disponible après parution chez votre librairie ou chez l'éditeur. [www.editions-academia.be](http://www.editions-academia.be)



### Qui?

#### Le CBAI

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) est une association fondée en 1981 à partir de l'expérience des migrations et des exils et d'une «*passion civique*» pour une Ville-Région, Bruxelles, devenue multiculturelle. Le CBAI vise à promouvoir les initiatives qui permettent aux individus et aux groupes de construire des projets de vie et d'action communs à travers l'action interculturelle entendue comme un ensemble de pratiques, de savoir-faire, de démarches individuelles et collectives qui font le pari de la rencontre, de la coopération et de la négociation.

[www.cbai.be](http://www.cbai.be)

#### Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances

Nathalie Denies est juriste au Centre interfédéral pour l'égalité des chances spécialisée dans les matières liées à l'emploi et les politiques de diversité.

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances est un service public interfédéral, indépendant, expert en politique d'égalité et de non-discrimination. Sa mission, fondée sur les droits humains, est de promouvoir l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des citoyen-ne-s et de lutter contre les discriminations. Il exerce cette mission dans une optique de développement collectif et un esprit de dialogue, de collaboration et de respect.

[www.diversite.be](http://www.diversite.be)

#### Le Cabinet Bouzar Expertises

Dounia Bouzar est anthropologue du fait religieux, personnalité qualifiée au sein de l'Observatoire National de la laïcité, consultante auprès du Centre Interministériel de Prévention de la Délinquance, directrice du Centre de Prévention des Dérives Sectaires liées à l'islam et chercheur associé auprès du Cabinet Bouzar Expertises.

<http://www.bouzar-expertises.fr>

## L'aide et les soins aux personnes âgées

Chronique d'une catastrophe sociale annoncée

COLLOQUE VENDREDI 21 NOVEMBRE, 9H-16H30 NAMUR



### Programme

09h00	Accueil
09h30	Le point sur le transfert de compétences « aide et soins aux personnes âgées » Raphaël Emmanuelidis, conseiller CEPAG et Michel Rosenfeldt, formateur et animateur CEPAG
10h30	Enjeux du transfert de compétences pour les CPAS Direction des 2 maisons de repos et de soins du CPAS de Frameries
11h30	Pause-café
11h45	Comment humaniser les maisons de repos ? Dominique Bigneron, directrice de la maison de repos / maison de vie solidaire de Cul-des-Sarts
12h30	Lunch
13h30	Enjeux du transfert de compétences pour les soins et l'aide à domicile des personnes âgées Marc Xhouet, directeur de la Fédération des Centrales de Services à Domicile
14h15	Focus sur la Plateforme « Bien vivre chez soi » en Wallonie Laurence Dehan, responsable de la plateforme « Bien vivre chez soi » et Jessica Marchal, responsable « Logement Aînés » Service public de Wallonie, DGO Pouvoirs locaux, Action sociale et santé
15h00	Pause-café
15h15	Focus sur le développement des maisons communautaires pour personnes âgées en Wallonie rurale Elodie Amant, chargée de mission et coordinatrice wallonne des ADMR et 2 animatrices de maisons communautaires
16h30	Fin de la journée

## L'aide et les soins aux personnes âgées

Chronique d'une catastrophe sociale annoncée

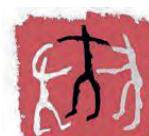
Manque cruel de lits en maisons de repos, développement insuffisant des soins et services à domicile, hébergement et services inaccessibles financièrement, surcharge de travail pour les travailleurs du secteur... Le tout dans un contexte de vieillissement de la population.

Ce constat alarmant s'accompagne du transfert de compétences « soins et aide aux personnes âgées » suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat. Un transfert qui s'accompagnera d'une austérité budgétaire sans précédent.

Le CEPAG propose de donner la parole aux acteurs de terrain, aux professionnels des secteurs concernés et aux citoyens. Il s'agira de mettre en évidence les enjeux budgétaires et sociétaux de cette catastrophe sociale annoncée.

**Adresse du jour** Maison syndicale André Genot – Rue de l'Armée Grouchy 41 – 5000 Namur

**Inscription** Par e-mail : [cepag@cepag.be](mailto:cepag@cepag.be) ou par téléphone : 081 26 51 56



## &gt; POINT DE VUE

# C'est l'amer Michel qui a perdu son âme...

**L**e front commun syndical est entré en résistance. Il déploie un plan d'actions dont l'ambition n'est pas de chahuter pour faire du bruit mais bien de faire dérailler au plus vite le train gouvernemental, celui du «pour cent» de la population, celui des patrons et des nantis. En effet, son projet est inacceptable pour l'immense majorité des citoyens, pour les travailleurs qui font vivre l'État, pour les 99% que nous sommes.

L'approche de la «kamikaze» s'inspire d'une philosophie revancharde qui veut défaire le modèle social issu, dans toute l'Europe, de la libération: ruiner la Sécu, amputer les services publics, démolir les pensions, défaire la concertation sociale et la formation des salaires, casser l'index qui était lui aussi contenu dans le Pacte social de 44... En 2007, Denis Kessler, numéro 2 de la fédération patronale française, révélait l'existence de cet agenda dans un entretien à Challenge (4.10.2007): «La liste des réformes? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. (...) Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le

programme du Conseil national de la résistance».

Cette politique est une «régression» - au sens psychanalytique du terme. Elle traduit l'aboutissement de trente années de mutation d'un libéralisme qui se nourrissait d'une certaine «modernité» en un «néo-libéralisme» rétrograde qui rêve du retour à l'«ordre ancien» d'avant «l'Etat social». Charles Michel qui dézingue le «libéralisme social» à papa a des allures d'un... «meurtre du père». Le retour aux origines de notre modèle social remet à l'ordre du jour des débats anciens et rouvre des cicatrices. La remise en cause du Pacte social ramène bien sûr à la surface les enjeux de sa conclusion et des rapports de force qui y ont présidé. Autrement dit, en cassant les conquêtes de la résistance, c'est la question même de la victoire sur les fascismes qui est reposée! Parce que le secret espoir de la droite et de ses supporters est bien de renverser la logique victorieuse de l'époque... pour faire triompher, aujourd'hui, celle des... vaincus d'hier. Cette mécanique ouvre une boîte de pandore et libère les tabous des

nostalgiques les plus «excités». Et voilà qu'il s'en trouve dans ce gouvernement!

## Une extrême droite fréquentable?

Charles Michel, qui est un «bleu», n'a rien vu venir. Comme s'il n'avait pas compris que ce n'est pas parce qu'il partage un projet économique et social avec des nationalistes flamands qu'ils ne sont plus... nationalistes et flamands. Et que certains d'entre eux ont naturellement gardé vis-à-vis de la collaboration des rapports de... grande intimité. Les dérapages incontrôlés aux allures d'un mauvais baptême estudiantin pour ce gouvernement naissant annoncent une législature marquée par de grandes tensions communautaires... même si «l'institutionnel» restera, sans doute, au frigo. De Wever va gagner son pari. Avec 20 parlementaires (sur 63 francophones), le MR pourra-t-il défendre la sensibilité du Sud du pays face à une composante flamande de sa majorité qui représente, elle... 75% des élus du Nord? Poser la question, c'est prédire les nouveaux renoncements...

La NVA est-il un parti démocratique? Il y a deux ans, Guy Verhofstadt (Open VLD) considérait que l'extrême droite et la NVA, «c'est la même chose» (Le Soir, 22.09.2012). Au minimum, il y a dans ses rangs des personnalités «douteuses» homophobes ou racistes et d'autres qui fricotent avec des fachos au Parlement européen. Ça, c'est certain! L'ancien journaliste du Standaard, Guido Fonteyne va plus loin: «La NVA est un parti d'extrême droite, à la fois sur le plan social - il y a l'élite et puis les autres - et sur le plan économique - on supprime les subsides, on limite les allocations de chômage dans le temps, etc. Et Bruxelles ne fait pas partie de l'élite... (...) Il faut lire l'interview donnée à Knack par le président du KVHV Antwerpen, un cercle d'étudiants catholiques, Wouter Jambon (...), le fils de Jan. Il déclare notamment qu'il faut en finir avec l'idée que les études supérieures sont accessibles à tous.» Rien de moins... «C'est ce cercle qui a formé De Wever, Jambon, Hormans...» (L'Écho, 09.09.2014).

Il fut une époque où Michel-père, Malbrough de la diplomatie belge,

partait avec panache en guerre contre Jörg Haider, fasciste autrichien. Il disait alors: «J'espère que personne ne tombera dans le piège classique de l'extrême droite qui tend à se rendre fréquentable en faisant croire qu'elle va se soumettre aux pratiques démocratiques.» (Le Soir, 31.01.2000). Nouveau reniement? Acharnement sur le cadavre d'un père? Autre temps, autres moeurs?

Peu importe, c'est parti. Le gouvernement «Michel 1<sup>er</sup>» est sur les rails. Il a obtenu la confiance d'une majorité flamande au Parlement... et d'une petite minorité wallonne et bruxelloise. Le patronat applaudit à tout rompre. Sans état d'âme, évidemment.



Nico Cué  
Secrétaire général de la MWB

# Carte blanche

<http://www.metallos.be>

METALLOS MWB  
FGTB

## Autre temps, autres méthodes ... MAIS mêmes valeurs!

**1** 10.000 travailleurs. C'est le nombre d'hommes et de femmes employés par ABB (Asea Brown Boveri) de par le monde. Initialement ACEC, implanté à Jumet puis intégré dans le groupe suédois ASEA pour finir dans le giron du mastodonte helvético-suédois ABB, notre site de production totalise 68 ouvriers et 45 employés.

Connu initialement pour la fabrication de condensateurs, ABB Jumet s'est spécialisé dans une gamme de produits exportés à plus de 90 % aux quatre coins du monde. Les plates-formes pétrolières, les hôpitaux, les barrages hydrauliques, les gratte-ciel, ... toute l'industrie ou tous les secteurs ayant besoin de courant stable font appel à nos armoires électriques dont la fonction est d'harmoniser les pointes ou sautes de courant. Voilà qui en dit long sur les exigences des cahiers de charges qui nous sont imposés et surtout sur le savoir-faire des travailleurs que nous représentons. Hier clairement identifiables et localisés dans nos murs, les départements généraux de management et ressources humaines se sont aujourd'hui déplacés dans d'autres QG lointains - mondialisation de la production oblige - si bien que nos directions locales mettent régulièrement en application des directives imposées par le groupe

à des centaines voire des milliers de kilomètres.

Pas évident dans ce cadre de voir fonctionner les règles élémentaires d'une concertation sociale à laquelle nous tenons comme à la prunelle de nos yeux! Pas évident mais ESSENTIEL! D'autant plus que les mesures annoncées par le nouveau gouvernement «des riches et des patrons» nous laisse entrevoir de longues heures à la table des négociations au niveau du terrain ... c'est-à-dire en entreprise pour négocier les miettes que le gouvernement veut nous laisser!

Nous adressons un message clair au banc patronal et les événements d'il y a quelques semaines en disent long sur la solidarité et la détermination affichées par les travailleurs. La réputation d'ABB Jumet tient aujourd'hui sur la somme des compétences et des efforts consentis depuis des années par chaque femme et chaque homme de l'entreprise. Nous entendons que leurs droits soient respectés et leurs acquis maintenus. Nous n'accepterons pas de raccourcis simplistes basés sur le «ce n'est pas nous, la décision vient d'ABB groupe ou du Gouvernement». Puisque notre interlocuteur, c'est l'équipe dirigeante d'ABB Jumet, nous nous adressons à cette équipe

dans la transparence et le respect des valeurs qui sont les nôtres depuis toujours. Nous voulons un échange avec cette équipe et non accuser réception de messages ou mesures imposés par des tiers. Nous entendons travailler avec cette équipe pour trouver des pistes innovantes et constructives permettant aux travailleurs

d'avoir un juste retour de leur pièce et à ABB de passer au travers des vagues. Pas question d'avaler tout cru le catalogue des horreurs que ce gouvernement des nantis vient de nous concocter. L'heure est à la mondialisation peut-être, l'heure est un peu partout au politique d'austérité disent-ils ... l'heure est surtout au respect de nos valeurs

basées sur l'absolue nécessité d'une meilleure répartition des richesses entre tous.

Pour la délégation MWB-FGTB -  
ABB Jumet  
Franco DAGOSTINO , Piero VITA,  
Claudio LIBERTO



# L'action paie!

## Van Gansewinkel en action

**L**e 7 octobre l'UBT a mené une action chez van Gansewinkel à Châtelet et à Wandre. Le mauvais état du matériel, des conditions de travail peu sûres qui vont de pair avec,... c'était trop pour les travailleurs. En outre, la direction optait trop facilement pour engager des travailleurs intérimaires, au lieu de personnel fixe. Les portes ont été fermées et des réunions du personnel ont été organisées où tous les membres du personnel pouvaient émettre leur opinion. Résultat: la direction a donné des garanties pour augmenter la sécurité des véhicules et pour remplacer là où possible des contrats d'intérim par des contrats de durée indéterminée. Cependant l'UBT surveillera la mise en œuvre correcte de cet accord et, si nécessaire, elle réagira de nouveau.



Du transport de conteneurs plus sûr! Voilà ce que demandent les travailleurs du transport du monde entier. Le jeudi 9 octobre, l'ITF a organisé une «journée de sécurité des conteneurs». En effet, les conteneurs sont souvent surchargés ou tout simplement incorrectement chargés. Cela expose les dockers, chauffeurs de camion et logisticiens au danger. Mais également l'usager de la route ordinaire court un risque. Il peut notamment vous arriver qu'un conteneur ait un accident sur l'autoroute parce que le conteneur qu'il transporte a été chargé incorrectement... Les dockers et les chauffeurs de camion de l'UBT ont organisé ensemble une action de sensibilisation à Zeebrugge, Anvers et Meerhout. La sécurité des conteneurs maintenant!



L'UBT promeut la campagne «Container safety now!» à Meerhout



Egalement dans le port de Zeebrugge on accentue la sécurité concernant les conteneurs pendant la semaine d'action



Action de sensibilisation concernant un transport de conteneurs plus sûr au port d'Anvers

**L**e vendredi 10 octobre une action a été menée à Bruxelles, axée sur le secteur des taxis. A partir de 7h30 du matin, des pamphlets ont été distribués et des discussions menées avec des chauffeurs et des voyageurs à la station des taxis devant la gare de Bruxelles Midi. Surtout UBER était la tête de turc: UBER ne se tient à aucune règle, et cela coûte des emplois!

Nous avons reçu des réactions positives de chauffeurs et de voyageurs! Et beaucoup d'attention de la part de la presse.



## «De l'état-providence» à... l'état de pauvreté

**T**ravailler plus longtemps avant que vous puissiez aller à la retraite, un saut d'index qui vous coûtera beaucoup d'argent, la flexibilité sur base annuelle,... Voilà la «force du changement» devant laquelle nous sommes placés. Le gouvernement de droite Michel 1 obéit au doigt et à l'œil aux souhaits des patrons et des riches et farfouille dans le portefeuille des petites gens. Les grandes fortunes sont épargnées. Les employeurs reçoivent des cadeaux sans aucune contre-prestation.

### Travailler plus longtemps!

Pendant la campagne électorale, aucun des partis de la majorité n'a eu le culot d'annoncer une augmentation de l'âge de la pension. Et quand-même...

Les moins de 50 ans devront travailler deux ans de plus avant de pouvoir aller à la retraite. Travailler jusqu'à l'âge de 67 ans. Les moins de 55 ans devront travailler jusqu'à l'âge de 66 ans. Les partis du gouvernement rompent ainsi leur promesse électorale selon laquelle l'âge de la pension ne serait pas augmenté.

Tous les travailleurs actifs dans nos secteurs exercent un métier lourd.

Le stress, la pression de travail, les files, chaque jour, ça pèse. Pour ne pas encore parler des charges physiques que doivent subir, jour après jour, les manutentionnaires sur les aéroports, nos travailleurs portuaires et pêcheurs. Celui qui soutient tout cela est fort... très fort! Devoir travailler encore plus longtemps est inhumain et inacceptable.

Mais quitter plus tôt le marché du travail est rendu également plus difficile par le gouvernement. L'âge pour la prépension RCC et la pension avancée est aussi augmenté. Bientôt il ne sera plus possible de s'arrêter de travailler avant l'âge de 60 ans, alors que dans de nombreux secteurs cela est encore possible à partir de 57 ans.

### Saut d'index

L'année prochaine, il n'y aura pas d'indexation. Le saut d'index coûte au travailleur de 30 ans gagnant un salaire de 2.000 euro, 25.000 euro répartis sur sa carrière entière. En effet, on ne saute pas cet index une fois, mais on remporte la perte lors des prochaines adaptations de l'index jusque dans son enveloppe de pension.

Le gouvernement prétend que le saut d'index donnera «l'oxygène» nécessaire aux entreprises pour créer des emplois. Ce qui est évidemment un vœu pieux étant donné que le pouvoir d'achat et donc la demande de consommation baissent. On s'attend à ce que des salaires plus bas engendrent une hausse de l'exportation. Mais comme nos pays d'exportation les plus importants sont confrontés à un ralentissement de l'essor considérable, cette hypothèse appartient également aux fables libérales. 3 milliards de saut d'index disparaîtront dans les poches des employeurs en sus de leurs dividendes qui

ont pris des proportions astronomiques au cours des années de crise passées.

**A**nnaulation du temps de travail = moins d'heures supplémentaires payés!

Dans de nombreux secteurs on travaille déjà très «flexiblement». Cela signifie que le temps de travail «hebdomadaire» moyen est calculé sur une période plus longue. Habituellement sur 6 mois. Le gouvernement veut que ce calcul soit fait sur une base annuelle. Dans la pratique les travailleurs concernés auront des difficultés à avoir leurs heures supplémentaires payées.

**D**La FGTB renvoie ce cadeau du gouvernement de droite à l'expéditeur et s'oppose à sa politique.

**F**aitez entendre votre voix le jeudi 6 novembre à la manifestation massive à Bruxelles.

**D**es actions provinciales suivront en novembre et décembre. Contactez votre Régionale UBT et suivez les mots d'ordre de la FGTB.



Ivan VICTOR  
Président UBT

## EBOLA? L'UBT exige un plan de prévention efficace!

L'UBT a consulté ses militants actifs sur les aéroports concernant la problématique «Ebola».

Suite à un manque de procédures concrètes à prévoir par les autorités aéroportuaires il a été décidé que les bagagistes ne traiteront plus de bagages/cargaisons provenant de Guinée, Sierra Leone, et des parties du Congo et de Nigéria.

Tant qu'il n'y a pas de garanties en matière du danger de contamination ces actions continueront.

**P**our de plus amples informations:  
Sandra Langenus, secrétaire régionale UBT: GSM 0473 85 30 18 – [sandra.langenus@btb-abvv.be](mailto:sandra.langenus@btb-abvv.be)

### > AUX MEMBRES DE L'UBT

## Secteurs maritimes

Comme vous le savez tous, la prime syndicale sera payée comme chaque année en décembre/janvier aux membres de l'UBT «Secteurs Maritimes».

Si vous avez changé de compte bancaire au cours de l'année 2014, veuillez alors nous le faire savoir à temps par écrit à notre secrétariat: UBT – Secteurs Maritimes, Paardenmarkt 66 – 2000 Antwerpen avec mention de vos nom et prénom, le numéro de registre national et bien entendu le nouveau numéro de compte (IBAN + BIC).

# NOUS NE NOUS LAISSERON PAS DÉPOUILLER

Travailler comme des ânes jusqu'à 67 ans pour une pension de misère?  
Se faire voler une part de son salaire avec un saut d'index?  
Nous ne sommes pas des pigeons.  
Nous ne nous laisserons pas plumer par ce gouvernement.  
Nous nous défendrons bec et ongles.  
Le 6 novembre, nous organiserons une première manifestation nationale à Bruxelles.

Pour les informations pratiques comme le transport à Bruxelles par exemple, consultez votre régionale FGTB (cf. fgtb.be/régionales).  
La manifestation du 6 novembre n'est qu'un début!  
Vous êtes concerné. Rejoignez-nous dans toutes nos actions.  
Pour plus d'informations: www.fgtb.be.

## > LE BUDGET

### Un budget en équilibre, une société déstabilisée

Les Etats membres de l'UE doivent respecter la discipline budgétaire imposée (en fait consentie) par l'Europe. Mais il est clair que l'austérité ne fait que ralentir l'économie et ne résout rien. Aussi la Commission accepte-t-elle sous la pression un étalement de l'effort d'assainissement budgétaire. La Belgique a déjà reculé l'échéance de 2015 à 2016. Le nouveau gouvernement a aussi décidé de reporter cet équilibre d'un an, c'est-à-dire à 2018 au lieu de 2017.

C'est pour cela que l'effort est de 11,2 milliards au lieu des 17 milliards annoncés. Mais quel que soit l'effort budgétaire ce qui compte c'est de savoir où l'on va porter le fer: dans les dépenses ou va-t-on chercher de nouvelles recettes?

En optant pour 2/3 d'économies et 1/3 de recettes, le gouvernement de droite entend clairement se servir de l'assainissement budgétaire comme alibi pour détricoter la sécurité sociale, les droits des travailleurs et les services publics.

#### Où le gouvernement Michel compte-t-il trouver l'argent?

- ± 8 milliards, soit 72%, proviendront de mesures d'économies supplémentaires**, dont 2,3 milliards sur les dépenses principales de l'Etat et 5,1 milliards sur la sécurité sociale, avec 2,6 milliards rien que pour les soins de santé.

- Seuls les travailleurs, les allocataires sociaux et les services publics devront supporter le poids de l'austérité.**

- Les patients, devrons payer plus pour des soins de qualité, qui sont un droit de base pour tous.**

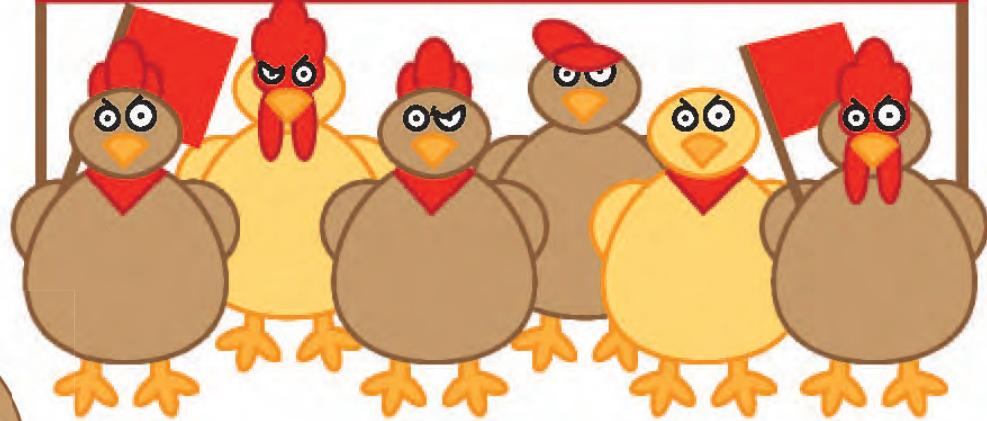
- L'emploi dans les services publics et le secteur de la santé va en pârir.**

- ± 3 milliards, soit 28% de nouvelles recettes**, essentiellement par la fiscalité indirecte.

Les efforts reposeront donc essentiellement sur la consommation c'est-à-dire les travailleurs et les personnes qui n'ont d'autre choix que de vivre d'une allocation. Par contre, ceux qui actuellement déjà contribuent peu au financement de la solidarité restent intouchés. C'est injuste, antisocial et déséquilibré.

- Ici encore, nous sentirons les répercussions au niveau de notre portefeuille. Une TVA et des accises plus élevées impliquent que nous paierons plus cher les travaux de rénovation ou à la pompe à essence.**

# 06/11/2014



## > POUVOIR D'ACHAT LARGEMENT ECORNÉ

### Saut d'index, salaires gelés, négociation salariale «pour la galerie»!

**Vos salaires resteront gelés et en plus, on sautera une indexation, un point qui aura un impact sur votre portefeuille durant toute votre carrière et même lors de votre pension.**

Tout le monde reconnaît que le déficit de compétitivité de la Belgique réside principalement dans le fait qu'elle fabrique des produits semi-finis à faible valeur ajoutée. Mais à défaut de capacité d'innovation, ce sont les salaires qui sont toujours visés par les employeurs pour améliorer la compétitivité et réduire l'écart salarial avec les pays voisins. Les entreprises ont l'oreille du nouveau gouvernement et obtiennent ainsi de nombreux avantages. Réductions de cotisations sociales supplémentaires, saut d'index, gel des salaires, révision des barèmes, flexibilité du travail accrue. Les travailleurs eux, reçoivent la facture à payer.

#### Saut d'index

L'indexation automatique permet aux salaires et allocations de suivre l'évolution des prix et de sauvegarder ainsi leur pouvoir d'achat. Sans quoi l'inflation serait synonyme d'appauvrissement constant.

Peu importe si le taux d'inflation est faible actuellement : l'index intervient quand le taux pivot a franchi le cap de 2% de hausse. Avec le saut d'index du gouver-

nement en 2015, votre salaire subira donc tôt ou tard dans l'année, selon les systèmes sectoriels d'indexation, une perte de 2%. Pour un salaire de 2.000 euros, cela représente environ 40€ par mois, tous les mois. Donc 560€/an. Ce manque à gagner continuera ensuite jusqu'à la fin de la carrière même quand le système d'indexation sera rétabli. Sur toute une carrière, cela vous coûtera près de 20.000 à 30.000 euros selon le niveau de salaire et la durée qu'il vous reste de carrière. Sans compter l'impact que cela aura au niveau du montant de votre pension: ce qui est perdu est perdu.

Le saut d'index n'a pas pour seul effet de vous appauvrir, il impacte aussi l'économie dans son ensemble.

- Une étude de la BNB et du Bureau fédéral du Plan de 2011 montrait que qu'un saut d'index détruirait entre 15.600 et 20.000 emplois,

- Le pouvoir d'achat des travailleurs et des personnes qui vivent d'une allocation diminuera, ce qui induira à son tour un repli de la consommation, ce qui freinera fortement l'économie.

Hormis ce saut d'index très concret, l'Accord de gouvernement ne remet pas en cause l'indexation automatique, mais souligne que le mécanisme pourrait encore être réformé plus en profondeur...

#### Gel des salaires

Avec la loi de 1996, l'évolution de nos salaires est comparée à celle de nos trois pays voisins

(Allemagne, France, Pays-Bas). La différence est ce que l'on appelle « l'écart salarial ». Compte tenu de la modération salariale en Allemagne, la comparaison ne nous est pas favorable mais les comptes sont faussés puisque les subsides salariaux ne sont pas tous pris en compte. Quo qu'il en soit, le gouvernement entend réduire à zéro l'écart mesure depuis 1996 et souhaite introduire un mécanisme correcteur contraignant et automatique de l'écart salarial. Et vu que chacun essaie de réduire les salaires pour avoir un avantage compétitif sur le voisin, pareille mesure mènera au dumping salarial! Avec une norme salariale contraignante et un mécanisme correcteur automatique, il n'y a plus de négociation salariale possible. On vide littéralement de sa substance la concertation sociale. Fini les négociations libres. Les salaires risquent d'être gelés pour 2 ans au moins, voire plus!

#### Les barèmes salariaux

Le gouvernement Michel souhaite aussi réformer les barèmes salariaux actuellement basés sur l'ancienneté (anciennement, sur l'âge) et souhaite introduire un système dans lequel les salaires évolueront sur la base des « compétences et de la productivité». Les jeunes et les travailleurs âgés risquent d'en faire les frais. Cela signifie aussi que nous évoluerons vers un système où le travailleur devra négocier individuellement son salaire dans un rapport de force défavorable.

## La sécurité sociale mise à mal

Le budget de la sécurité sociale se voit amputé de 5,1 milliards sur les 8 milliards d'économies budgétaires annoncées. C'est le signe évident de la volonté de démanteler le modèle social. Mais les mesures annoncées en matière de crédit-temps, de prépension, de préretraite, chômage, de pension vont détricoter tout le système de protection sociale. De l'entrée sur le marché du travail jusqu'à la fin de la vie, tout le monde va en payer le prix.

## Je suis jeune...

### Je suis étudiant-e jobiste... ... merci la flexibilité

J'ai le droit de travailler 50 jours par an.

- Le nouveau gouvernement va compter ces 50 jours en heures. Pour un travail à mi-temps, le nombre de jours autorisé est ainsi doublé. Cela peut sembler être une aubaine si je suis dans le besoin mais cela veut dire que je devrai me plier aux exigences de flexibilité de mon employeur qui utiliser de plus en plus des jobistes au lieu d'embaucher des travailleurs sous contrat stable...

### J'ai terminé mes études

### et je cherche du travail... ... plus d'allocation d'insertion après 25 ans

Je peux demander des allocations d'insertion mais je ne toucherai rien avant un an, voire plus si j'échoue à un contrôle de disponibilité. De plus, je serai exclu-e après 3 ans si je n'ai rien trouvé. C'est la loi actuelle.

- A l'avenir, si j'ai moins de 21 ans, je n'aurai droit à l'allocation que si j'ai un diplôme.
- Je n'y aurai pas droit si je termine mes études après 25 ans.

### Je ne trouve pas d'emploi ou je l'ai perdu...

### ... j'aurai encore moins d'allocation chômage

- L'allocation ne sera plus calculée sur le dernier salaire mais sur une moyenne de 12 mois. Si j'avais reçu une augmentation avant de perdre mon emploi, elle ne sera pas répercutée sur mon indemnité de chômage.
- Avec la dégressivité, mon allocation de chômage va fondre avec le temps. La dégressivité pourrait être renforcée.
- Je ne pourrai pas refuser un emploi même à plus de 60 Km de chez moi.
- Après 2 ans de chômage, on pourra m'obliger à prêter des travaux d'intérêt général 2 demi jours par semaine. Soit des choses que personne ne veut faire, soit du travail qui sera pris à d'autres travailleurs par exemple communaux ou remis au travail par les CPAS.
- Je devrai me plier aux contrôles de disponibilité quel que soit mon âge et jusqu'à 65 ans même si on sait qu'aucun employeur n'engage au-dessus de 45 ans...
- Mes années de chômage ne compteront pas pour le calcul de ma pension!

### Je travaille à temps partiel avec un complément chômage...

### ...mon AGR sera divisée par 2 après 2 ans

J'ai droit à un supplément du chômage en fonction du nombre d'heures prestées pour mon temps partiel.

- Le gouvernement va réduire ce complément du chômage et revenant au forfait selon ma situation de famille.
- L'allocation de garantie de revenu sera réduite de 50% après deux ans.

# QUE VOUS RÉSERVE

## Je suis actif, en couple avec enfant(s)...

### Je gagne normalement ma vie... ...mon salaire va trinquer

• Je vais perdre dans l'année 2% de mon salaire à cause du saut d'index. Mon ou ma partenaire aussi. Nous gagnons à deux 4.000€ nets? ça va nous faire 80€/mois en moins jusqu'à la prochaine indexation, puis un peu moins. Sur un an: 960€.

• Mais ces 2% vont me poursuivre jusqu'à la fin de ma carrière. Pour les 20 ou 30 ans qu'il me reste à bosser cela fera 20 à 30.000€ perdus pour le calcul de ma pension. 28.000€ sur carrière complète! Votre patron vous en remerciera s'il ne vous a pas remercié avant 67 ans.

• Mon salaire va rester bloqué au moins pendant 2 ans puisque la loi de 1996 sur les salaires va être modifiée pour réduire l'écart salarial avec les pays voisins. Je vais encore perdre plusieurs pourcents

si les Français, les Allemands et les Hollandais ne baissent pas eux aussi les salaires! Auquel cas il faudra courir derrière...

- Mon ancieneté ne sera plus automatiquement prise en compte: le gouvernement veut revoir les barèmes pour réduire le coût salarial des travailleurs âgés. Plutôt que de l'âge et de l'ancienneté, l'avancement dépendra des compétences et de la productivité, c'est-à-dire du bon vouloir du patron ou de votre zèle à travailler plus et plus vite.

### Et la fameuse réforme fiscale?

- Le gouvernement va augmenter mon forfait déductible pour frais professionnels et annonce une réforme fiscale en faveur des travailleurs (suppression du taux de 30% au barème de l'impôt direct). Cela représente en tout et pour tout 400€ par an.
- 400€ qui seront vite engloutis dans le réservoir de ma voiture à cause de la hausse des accises sur le diesel et d'autres taxes

indirectes environnementales envisagées.

### J'ai besoin de souffler: je pense interrompre ma carrière...

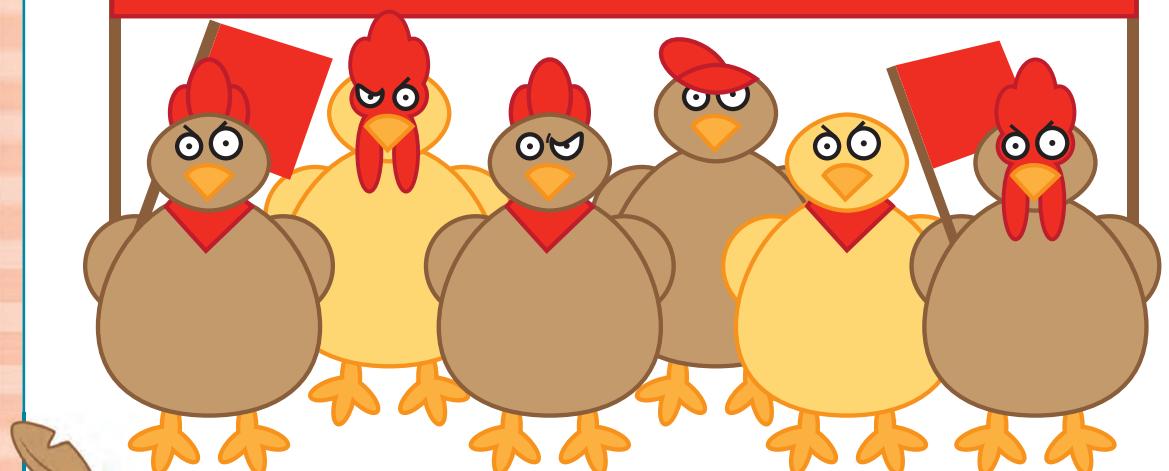
### ... il me faudra une sacrée «bonne raison»

Heureusement qu'il y a le crédit-temps. Mais attention, il va falloir avoir une bonne raison: petit enfant, parent malade voir à l'agonie. C'est ce que l'on appelle les congés thématiques ou avec motif. Motif qui sera contrôlé. A moins d'être riche, il vaut mieux que j'oublie le crédit-temps «sans motif» même si j'ai une très bonne raison personnelle.

- Parce que le crédit-temps à plein temps sans motif ne sera plus indemnisé!

- Il ne sera pas «assimilé» c.-à-d. qu'il ne comptera plus pour le calcul de la pension.

# 06/11/2014



**Je pense...  
... que tout ça est révoltant  
Donc je suis...  
... dans la rue avec la FGTB le 6 novembre  
Manifestation nationale en front commun  
syndical le 6 novembre à Bruxelles.  
RDV gare du Nord à 11h!  
Infos: [www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)**

# QUEL L'ACCORD DE GOUVERNEMENT?

## Je ne suis pas loin de la fin de carrière ...

J'ai 55 ans, et je risque d'être viré...  
... je repasse par la case chômage sans complément d'entreprise

Si une entreprise restructure ou est en difficulté, les travailleurs âgés licenciés peuvent amortir le choc du chômage (vraisemblablement de longue durée vu que les employeurs n'embauchent pas les + 45 ans) en passant sous le régime du chômage avec complément d'entreprise (RCCE), nouveau nom pour la prépension. Le gouvernement précédent avait déjà relevé l'âge d'accès à ce régime de 50 ou 52 à 55 ans.

- Dès 2017, je n'aurai plus accès avant 60 ans à la prépension pour entreprise en difficulté ou en restructuration.
- Je serai donc un chômeur ordinaire soumis aux contrôles de disponibilité jusqu'à 65 ans.
- Un chômeur ordinaire avec une allocation ordinaire: les compléments d'âge pour les chômeurs âgés seront supprimés.
- Les années de chômage ne compteront pas pour ma pension qui sera «rikiki».

J'ai un métier lourd et mal au dos...  
...faudra faire avec encore quelques années!

L'âge d'accès aux régimes de chômage avec complément d'entreprise (RCCE ou préensions) sera reculé. Actuellement on peut sous certaines conditions (un métier lourd ou une carrière longue) accéder à la prépension à 56 ans. L'âge sera porté à 58 ans.

J'approche la soixantaine; je pense au 4/5<sup>e</sup>...  
...loupé: je vais devoir m'accrocher

Je commence à sentir le poids des ans et je ne tiens plus le rythme. J'aimerais lever un peu le pied.

Je pense au crédit-temps de fin de carrière à 1/5<sup>e</sup> ou à mi-temps. OK, mais pas avant 60 ans!

Le crédit-temps de fin de carrière (dit «emploi de fin de carrière») ne sera plus accessible avant 60 ans (au lieu 55 ans aujourd'hui)

dès 2015.

J'ai 60 ans l'année prochaine, je pense à la prépension CCT17...  
... caramba! Encore raté!

Je vais devoir travailler jusqu'à 62 ans. Le gouvernement veut en effet relever l'âge d'accès à la prépension CCT17 de 60 à 62 ans. La CCT17 permet d'accéder en 2014 à une prépension à 60 ans avec 35 ans de carrière pour les hommes et 28 ans pour les femmes. En 2015 les conditions de carrière devaient passer à 40 ans pour les hommes et 31 ans pour les femmes. Ces conditions seront probablement revues aussi.

J'aurai 60 ans en 2017 et 42 ans de carrière, est-ce que je pourrai partir en préretraite?

... Non: pas avant 62,5 ans

Les conditions d'âge et de carrière pour accéder à la préretraite vont changer.

Aujourd'hui on peut partir en préretraite 61 ans. Dès 2016 (réforme Van Quickenborne) les conditions seront: 60 ans avec 42 ans de carrière, 61 ans avec 41 ans ou 62 ans avec 40 ans de carrière.

	2014	2015	2016
Âge requis	61	61,5	62
Carrière min.	39	40	40

Le gouvernement compte reculer encore l'âge de la préretraite:

	2017	2018	2019
Âge requis	62,5	63	63
Carrière min.	41	41	42

## J'aurai assez bossé: vivement la pension!

J'espère prendre ma pension à 65 ans...  
... non ce sera 66 ou 67 ans

Assez bossé pour vous n'est pas assez pour le gouvernement Michel.

L'âge de la pension légale sera reporté à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. Cela concerne ne que ceux qui ont moins de 55 ans. Pour ce qui est de l'âge. A vérifier pour le calcul de la pension...

J'espère au moins avoir une pension décente...  
... rien n'est moins sûr

Pour avoir une pension complète, il faut avoir 45 ans de carrière. Rares sont ceux y arrivent et plus rares ils seront si on recule l'âge de la pension.

Pourtant beaucoup ont néanmoins une pension complète parce que les années d'inactivité volontaires comme le chômage, la maladie, l'invalidité ou les interruptions de carrière sont assimilées à des années de travail, même si pas toujours sur base du dernier salaire mais bien d'un salaire de référence minimum. On estime qu'en moyenne, un tiers des carrières reposent sur des périodes assimilées. Si on supprime ces assimilations, cela fera un tiers de pension en moins. C'est ce que prévoit le gouvernement pour une série de cas.

Ne compteront plus pour la pension:

- Les périodes de chômage
- Les périodes de crédit-temps sans motif
- Les périodes de prépension (RCCE)
- Le travail/chômage à temps partiel même avec maintien des droits
- Les jours de grève ou de lock-out.

En outre le programme du gouvernement envisage d'évaluer les plafonds de référence

pour le calcul des assimilations, ce qui laisse supposer qu'une année même assimilée pourrait valoir moins qu'aujourd'hui dans le calcul de la future pension.

Le projet d'instaurer à terme un système de pension à points n'augure rien de bon vu que l'objectif est finalement de contenir les dépenses de pension et que la valeur du point serait «à géométrie variable» selon la conjoncture et les contraintes budgétaires à venir.

Je suis fonctionnaire, que sera ma pension?  
...plus basse

Le gouvernement entend aligner les pensions des fonctionnaires sur celles du privé qui sont beaucoup plus basses et ne bénéficient pas du système de péréquation de la fonction publique.

Et ma pension complémentaire?  
... garantie sans garantie de rendement

Les pensions complémentaires des 2e et 3e piliers seront encouragées et les avantages fiscaux y afférents maintenus. Mais:

- une part de mes – éventuelles – hausses de salaire (minimum 3%) devra y être affectée.
- mon assurance groupe sera moins avantageuse
  - le rendement garanti sera établi sur base des taux réels du marché donc sans les taux garanti (3,25 ou 3,75%) comme c'est le cas aujourd'hui.
- Je ne pourrai pas percevoir ma pension complémentaire avant l'âge légal de la pension.

## &gt; FISCALITÉ

## Tout bénéf' pour les nantis

**Ils l'ont tous promis, juré, craché: ils allaient alléger les charges sur le travail. Procéder pour ce faire à des glissements de fiscalité, voire TAXER PLUS LE CAPITAL! La montagne fiscale a accouché d'une souris. Allègement plus que symbolique pour les travailleurs mis d'autre part à contribution par la modération salariale, le saut d'index ou la fiscalité indirecte. Rien du côté de l'impôt des sociétés, des plus-values, des transactions financières. Rien bien sûr sur le patrimoine, la propriété ou la fortune. Statu quo ante sur les notionnels et même retour en arrière sur les bonus de liquidation.**

**R.A.S. à l'impôt des sociétés**

Le nouveau gouvernement n'a pas voulu augmenter la pression fiscale... Pas pour les entreprises en tout cas. Pour alléger le fardeau des entreprises, Michel I<sup>er</sup> a préféré taper dans la caisse de la sécurité sociale et dans celles des services publics. Ce sont les cotisations sociales employeurs qui seront réduites. Les taux de l'ISOC restent inchangés. On ne touche quasiment pas aux intérêts notionnels malgré leur coût croissant (7 milliards/an). Et retour en arrière sur les bonus de liquidation des sociétés dont Di Rupo avait relevé le taux d'imposi-

tion à 25 % et qui seront ramenés à 10%. Idem pour les dividendes: retour à une taxation à 15 % au lieu de 25% sur les réserves distribuées après 5 ans: il suffira aux dirigeants d'entreprise de laisser l'argent dans leurs réserves pendant 5 ans.

**Et les revenus du travail?**

On sait déjà à quelle sauce ils seront mangés: saut d'index, gel prolongé. En compensation, le montant forfaitaire des frais professionnels déductibles sera augmenté de manière à procurer un avantage fiscal de 250€/an. Le taux de 30% dans le barème progressif de l'impôt des personnes

physiques sera supprimé. Selon nos calculs pour un salaire de 2000 à 3000€, cela représente 200€ de plus/an ce qui ne couvre même pas pour la moitié la perte de revenu induite par les mesures de modération salariale.

La taxe anticipée prélevée sur les capitaux de l'épargne pension va aussi baisser de 10 à 8%. On ne sait par contre pas dans quel sens sera harmonisée la taxation de la rente et du capital de la pension complémentaire. La rente est en effet actuellement ajoutée au revenu. Le capital taxé séparément à taux fixes (différents selon l'âge de la perception).

D'autre part les plafonds pour les déductions fiscales qui concernent les revenus bas et moyens ne seront plus indexées. C'est le cas pour:

- Le montant déductible maximum pour l'épargne à long terme (assurance-vie, prêt hypothécaire autre que maison d'habitation),
- l'épargne-pension,
- l'achat d'actions de l'employeur,
- les dépenses d'économie d'énergie qui sont encore déductibles, les réductions d'impôt pour revenus de remplacement. Ici encore on touche les allocataires

sociaux, car la grosse partie des rentrées attendues par cette mesure viendra de cette non indexation des réductions prévues pour les allocations sociales. Cela signifie que d'année en année, les déductions fiscales seront plus légères et donc l'impôt direct plus lourd...

**«Tax shift»**

«Tax Shift» c'est-à-dire glissement d'impôt d'une assiette sur d'autres, il y aura pourtant. La fiscalité indirecte, reconnue comme particulièrement injuste parce que non progressive (et même dégressive: plus on a de revenu, moins elle pèse) sera augmentée:

- la TVA passera de 6 à 21% pour chirurgie et traitements esthétiques

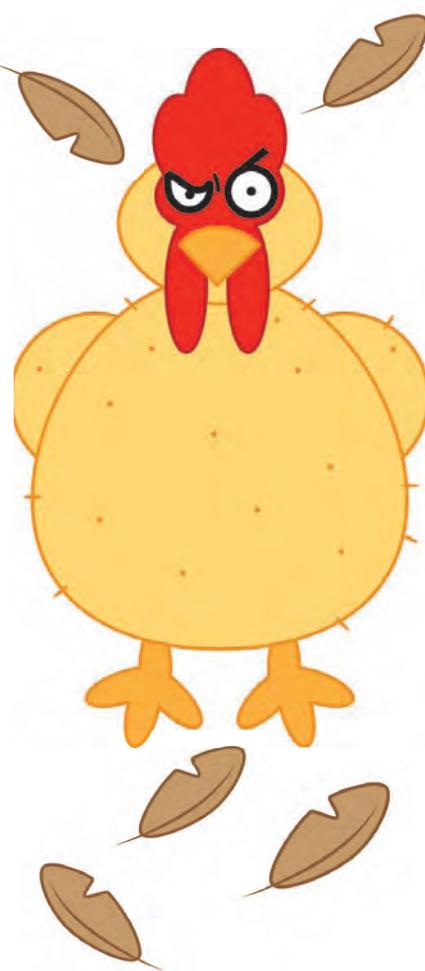
tique (autres que thérapeutiques) et le commerce électronique;

- le taux réduit de 6% pour les travaux de rénovation, de réparation et d'entretien de logements privés ne sera d'application que pour les bâtiments d'au moins 10 ans au lieu de 5 ans actuellement;

- les droits d'accise vont augmenter;
- sur le diesel (sauf pour le «diesel professionnel») pour l'aligner progressivement sur le prix de l'essence;
- sur le tabac;
- sur le café, les boissons alcoolisées (à l'exception de la bière) et de l'énergie sous forme d'une indexation annuelle automatique.

## &gt; CADEAUX AUX ENTREPRISES

## Patrons et actionnaires comblés



**Les entreprises et les actionnaires vont recevoir plus d'argent et seront moins taxés alors que vous devez faire preuve de plus de flexibilité et que votre syndicat est mis hors jeu.**

**Plus d'argent**

L'Accord de gouvernement est particulièrement généreux et octroie des avantages aux entreprises pour plus de 3,5 milliards d'euros (à côté des 3 fois 450 millions qui avaient déjà été octroyés par le précédent gouvernement).

- Le saut d'index rapportera 2,5 milliards aux entreprises
- Les cotisations sociales que doivent payer les employeurs évolueront de 32,35% à 25%. Selon le

gouvernement, la perte de recettes pour l'Etat se chiffre ici à 1 milliard, selon nous, il est plutôt question d'un montant de 2 milliards d'euros.

Il s'agit là de véritables cadeaux, car en contrepartie, il n'y a aucune garantie que les entreprises créeront de l'emploi avec l'argent économisé ! Or l'expérience – et les statistiques depuis 1996 – montrent, qu'une bonne partie des subsides salariaux ont servi à gonfler les dividendes des actionnaires.

**Plus de flexibilité**

Sans aucune concertation, le gouvernement des droites impose que le temps de travail doit désormais être calculé sur base annuelle (alors qu'actuellement, on applique une durée de travail hebdomadaire moyenne). Concrètement, cela implique l'obligation de prêter plus d'heures quand votre entreprise estime que c'est nécessaire, sans aucune compensation et au détriment de votre vie privée.

La flexibilité sera renforcée via la création d'un compte épargne temps qui obligera les travailleurs à épargner sur leurs congés, leurs heures supplémentaires... pour pouvoir, à d'autres moments de leur carrière, souffler.

Parallèlement, la législation sur le travail de nuit est assouplie. Dans l'horeca, la limite pour les heures supplémentaires passe à 250 heures, et la possibilité de travail occasionnel passe de 100 à 200 jours.

Quant au travail étudiant, le gouvernement Michel I souhaite désormais le compter en heures plutôt qu'en jours : en travaillant 1 heure le vendredi soir et 4 heures le samedi, l'étudiant n'obtiendra désormais plus 2 jours, mais 5 heures. Comme les étudiants peuvent travailler durant 50 jours à un régime fiscal avantageux pour le patron, il s'agit, ici encore, d'un cadeau aux employeurs.

**Moins de concertation**

Le pouvoir de négociation de votre syndicat s'affaiblira avec le gel

des salaires et la norme salariale contraignante. Mais ça ne s'arrête pas là:

- la procédure de la loi Renault sera raccourcie suite à quoi il y aura moins de marge pour négocier des alternatives pour les licenciements
- le gouvernement impose un cadre de travail strict pour diriger la concertation sociale
- le nombre de CP dans lesquelles les employeurs et les syndicats conviennent d'accords sur les conditions de travail et leur suivi est diminué
- le rôle du Fonds des maladies professionnelles – qui reconnaît et indemnise les maladies professionnelles – est revu
- la loi Major qui protège les ouvriers portuaires, est remise en question
- et enfin, un service minimum est prévu dans les chemins de fer

**Moins d'impôts**

Rien ne change non plus au niveau de l'impôt des sociétés sauf pour revenir en arrière sur certaines mesures. (Voir l'article ci-dessus).

# Verviers-secteur de la viande: Detry: nouvelle forme de dumping social

## 120 jeunes en travail gratuit soit 240 jours de travail non payés

**S**ur base de témoignages fournis par plusieurs de nos jeunes syndiqués ayant effectués un stage en milieu professionnel chez DETRY sa, FGTB-HORVAL Verviers a voulu mener son enquête.

Francisco Barrera a mis en place un projet d'infiltration d'entreprise en collaboration avec le permanent des jeunes FGTB, Simon Darimond.

Selon les témoignages, de «fausses» formations étaient organisées. Le permanent des jeunes FGTB a pu dénoncer de l'intérieur les pratiques de l'entreprise. En effet, il a réussi à se faire engager, il a ainsi démontré que ces stages étaient exclusivement conçus dans un objectif de production et non pas de formation.

FGTB-HORVAL et Simon, le permanent

jeune de VERVIERS dénoncent ce travail gratuit organisé par START PEOPLE.

L'année passée au sein de DETRY sa, START PEOPLE a organisé la sélection et l'exploitation d'au moins 120 travailleurs qui ont fait de la production pendant deux jours sans aucune rémunération. Et même les frais de déplacements étaient à la charge des «NON-FORMES».

### Pour FGTB-HORVAL, tout travail mérite salaire!

L'action conjointe FGTB-HORVAL, FGTB-JEUNES a permis de lever le voile sur un mécanisme autorisé par l'ONEM et plus particulièrement par le bureau de l'ONEM Verviers.

FGTB-HORVAL dénonce le manque de

contrôle des pouvoirs publics sur ces pratiques.

FGTB-HORVAL estime que dans le cas présent, nous nous trouvons dans une situation de détournement du concept de formation en entreprise. L'utilisation gratuite des travailleurs en recherche d'emploi par des entreprises telles que DETRY met en évidence d'une part la pression énorme qui pèse aujourd'hui sur les travailleurs privés d'emploi et d'autre part la possibilité pour les entreprises de bénéficier de mains d'œuvre gratuite mis à disposition par la politique d'activations des chômeurs. Nous sommes ici face à un nouveau visage du «dumping social».

La FGTB-HORVAL a interpellé l'organisation patronale de l'industrie alimentaire (FEVIA). Interpellée, la FGTB wallonne fait

également pression sur le gouvernement wallon afin que les agences intérim ne puissent plus abuser et détourner des politiques conçues initialement pour soutenir les travailleurs en recherche d'emploi dans le renforcement de leurs compétences.

La FGTB-HORVAL pense que ces pratiques sont loin d'être un cas isolé.

Si vous estimatez avoir été victime de ce type de pratique, prenez contact avec la FGTB-HORVAL dans votre région.

Francisco BARRERA  
Secrétaire FGTB-HORVAL Verviers

# La FGTB Horval Anvers dans sa lutte contre la pauvreté à Groenplaats



servira à aborder cette injustice. Lors de la signature de la pétition, nous avons offert du lait chocolaté.

Cette année, nous avons également voulu attirer l'attention sur les problèmes auxquels nos fruiticulteurs sont confrontés actuellement. Nous avons distribué 2.000 poires en transmettant le message que nos travailleurs actifs dans ces secteurs, tout comme ces entreprises, sont touchés par des stratégies politiques.

Bon nombre de militants, ainsi que nos partenaires anversois qui se préoccupent de la pauvreté infantile, sont venus aider à distribuer toutes ces friandises, et avec succès. Nous continuons notre lutte, car la pauvreté est une injustice qui existe dans le monde entier!

Yvan De Jonge  
Secrétaire régional



**I**ors de la journée mondiale de la lutte contre la pauvreté du 15 octobre, nous avons à nouveau attiré l'attention sur nos projets contre la pauvreté. Notre lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, où 2 millions d'enfants sont forcés de travailler dans les plantations et de sacrifier leur enfance, a suscité beaucoup d'intérêt. Des centaines de personnes ont signé notre pétition, qui nous

# La prime syndicale dans l'industrie alimentaire

(à l'exception du secteur des boulangeries)

**Si vous avez un nouveau numéro de compte bancaire, veuillez le transmettre à votre section locale de la FGTB HORVAL!**

**Période de référence du paiement: Occupation du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014**

### PRIME MAXIMUM POUR LES MEMBRES ACTIFS: 135€

Des périodes d'occupation plus courtes donnent droit au prorata/affiliation de la prime.

### PRIME MAXIMUM POUR LES MEMBRES INACTIFS

#### Chômeurs complets: 81€

Des périodes plus courtes de chômage complet donnent droit au prorata/affiliation de la prime.

#### Prépensionnés: 89€

Lors de votre départ en prépension au cours de la période de référence, Vous avez droit à la prime «actifs». Ensuite, chaque année suivante et jusqu'à la pension, vous aurez droit à la prime «prépensionnés».

#### Maladie de longue durée et crédit-temps à temps plein

Durant la première année, Vous avez droit à la prime prévue pour les membres actifs. Ensuite, vous aurez droit à la prime «chômeurs complets» pendant trois périodes de référence successives. Le travailleur doit demander une attestation auprès de la section régionale de la FGTB HORVAL et en même temps fournir une preuve officielle d'inactivité.

### PAIEMENT INFORMATISÉ

#### Membres actifs

Votre Centrale HORVAL FGTB paie la prime syndicale sur votre compte bancaire, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. avoir reçu une prime syndicale du Fonds de l'industrie alimentaire l'année précédente
2. être en règle de cotisations pendant la période de référence (du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014) et jusqu'à la date de paiement
3. avoir été occupé dans l'industrie alimentaire entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014
4. Posséder un compte bancaire valable à la date de création des ayants-droit

Si vous ne répondez pas à ces conditions, vous recevezrez une attestation du Fonds Social. Cette attestation doit être remise à votre délégué syndical ou à votre section régionale de la FGTB HORVAL.

### Formulaires reçus du fonds social:

**Pour un paiement rapide, nous vous demandons de mentionner votre (nouveau) numéro de compte bancaire sur le formulaire que vous recevez du Fonds Social.**

**Le paiement informatisé de la prime syndicale est effectué le 4 novembre 2014.**

## > SECTEUR DES GROSSISTES ET RÉPARTITEURS DE MÉDICAMENTS

# Des travailleurs, pas des pantins

**La Centrale Générale de la FGTB et le Setca ont récemment organisé une journée d'étude pour les délégués du secteur des grossistes et répartiteurs de médicaments. Le but de telles journées est bien entendu d'informer les délégués sur les droit des travailleurs, mais c'est aussi l'occasion pour nous de discuter des problèmes que rencontrent les travailleurs sur le terrain. Et dans le cas présent, les trouvailles ont été de taille.**

Le secteur regroupe à la fois les travailleurs à la chaîne qui emballent nos médicaments mais aussi ceux en camionnette qui les livrent dans les pharmacies afin que nous puissions nous soigner rapidement. Des chauffeurs suivis à la trace. Lors de cette journée, plusieurs délégués nous ont appris que désormais, les chauffeurs sont équipés d'un système de géolocalisation.

Dans certains cas, ce ne sont pas les véhicules qui sont tracés mais les travailleurs eux-mêmes. Bref, même lorsqu'ils s'achètent un sandwich à midi, le patron sait à tout moment où ils sont. Le plus grave, c'est que certains systèmes ne peuvent jamais être mis à l'arrêt. Dès lors, même le week-end, le patron sait exactement où sont ses travailleurs. Une intrusion intolérable dans la vie privée. Ce système sert de base pour le calcul des prestations. Et dans ce domaine aussi, il y a des choses qui ont de quoi heurter. Ainsi, certains travailleurs sont payés sur base de 8 heures par jour, tandis que d'autres sont payés à la tournée. Pour ces derniers, s'ils doivent effectuer trois livraisons et que la dernière pharmacie est fermée à leur arrivée, ils ne sont payés que pour deux prestations. Ces différences de traitement sont discriminatoires pour les travail-

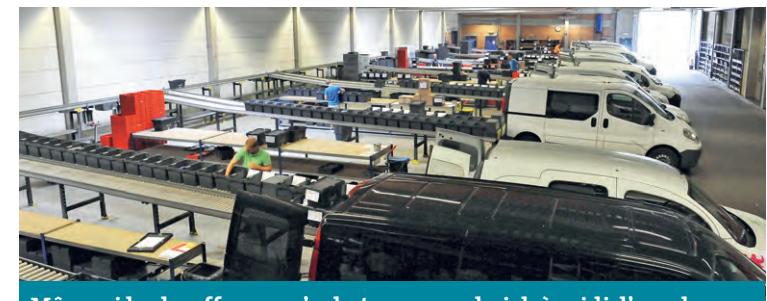
leurs.

### Est-ce bien légal?

Un tel système est-il légal? En ce moment, il n'y a pas de réglementation spécifique et aucune CCT sectorielle n'existe à ce sujet. Nous constatons aussi un autre manquement grave: ce système ne figure pas dans la plupart des règlements de travail du secteur. De plus, il n'est pas homologué par l'Etat.

### Une pression constante

En plus d'espionner les travailleurs, certains employeurs ne se gênent pas pour les appeler s'ils estiment qu'ils ne roulent pas assez vite ou qu'ils trainent trop. Mais bien entendu, en cas d'amendes, celles-ci sont à charge des travailleurs. Autre conséquence de ce pistage, le nombre d'accidents de roulage dû au stress engendré par un tel



Même si le chauffeur va s'acheter un sandwich à midi, l'employeur peut à tout moment le tracer. C'est un système honteux.

système est en augmentation.

### Faux-indépendants

La problématique des faux-indépendants est également présente dans le secteur ainsi que celle du dumping social. Il s'agit ici de travailleurs qui ont leur propre camionnette, ce qui permet une exploitation encore plus grande à laquelle vient s'ajouter la menace constante de se voir remplacer par des travailleurs polonais à 5 euros de l'heure.

### Dérive honteuse

Il s'agit ici d'une dérive honteuse

de la flexibilité à outrance. Avec des conséquences néfastes sur la santé des travailleurs mais aussi sur leur sécurité. La Centrale Générale de la FGTB prend en charge ce dossier et exige la fin de cette atteinte à la vie privée des travailleurs. Elle exige aussi des emplois de qualité pour les travailleurs. En outre, de telles pratiques évincent totalement la dimension humaine du métier. Les chauffeurs ne sont plus que des pantins qui vont là où on leur demande d'aller, dans les plus brefs délais. N'oublions pas qu'ils effectuent un travail important pour notre santé à tous.

## > NOUVEL ACCORD DANS LA CONFETION

# De meilleurs préavis, une meilleure classification de fonctions

**Deux accords importants viennent d'être conclus avec les employeurs dans le secteur de la confection. Ceux-ci ont été finalisés via une convention collective de travail signée le 30 septembre dernier. Pour les 8.000 ouvrières et ouvriers du secteur, cela signifie la fin de la discrimination en matière de licenciement. Et ils ont enfin une classification de fonctions qui place les femmes et les hommes sur un pied d'égalité. Dominique Meyfroot, secrétaire fédéral pour la Centrale Générale de la FGTB nous en dit plus.**

**Dominique Meyfroot:** Nous avons toujours dénoncé le fait que la nouvelle harmonisation en matière de préavis ouvriers et employés restait discriminatoire pour certains travailleurs. Notamment ceux de la confection. Dans ce secteur, qui occupe principalement des femmes, celles-ci devaient supporter les anciens préavis jusqu'en 2018. Une situation particulièrement injuste dans la mesure où les travailleuses étaient exclues du système d'indemnité compensatoire. Il s'agit d'une indemnité de licenciement spéciale

pour les années de travail avant 2014. Aujourd'hui, vous devez avoir 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise. Dès 2015, il ne faudra plus que 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

### Nous parlons donc ici d'un régime pour les travailleuses plus âgées?

**Dominique Meyfroot:** Et c'est précisément le cas. La majorité des travailleuses dans la confection sont âgées de 40 ans et plus. La plupart a également une importante ancienneté au sein de l'entreprise. Il était donc de ce fait totalement inacceptable que ces gens n'aient pas droit à l'indemnité compensatoire.

Nous rejoignons à présent tous les autres secteurs pour lesquels les délais de préavis ont été harmonisés.

Si nous n'avions pas obtenu cela, nous aurions alors fait du surplace pendant encore 4 ans.

**Et la nouvelle classification de fonctions, c'est aussi un élément important?**

**Dominique Meyfroot:** En réalité, c'est encore plus important que le délai de préavis. La classifica-

tion sera d'application dès le 1er décembre. Et il était temps. Nous négocions ce point depuis 2008. Les employeurs ont toujours freiné des quatre fers car cette nouvelle classification a immanquablement un coût.

Notre argument était que l'ancienne classification était particulièrement misogyne. Les femmes ne recevaient pas le même salaire que les hommes pour le même travail. Ca ne pouvait plus durer. Une classification analytique était nécessaire, avec des normes objectives. C'est ce que nous avons à présent.

### Les femmes vont-elles vraiment voir la différence?

**Dominique Meyfroot:** Ce sont surtout les fonctions effectuées principalement par les femmes qui vont être valorisées, avec un salaire barémique plus haut. Ainsi par exemple, une piqueuse all round recevra 43 euro cents de plus de l'heure, pour une piqueuse de prototypes, cela va jusqu'à 2,69 euros de l'heure.

### Quelle est la situation en matière de salaires dans la

### confection?

**Dominique Meyfroot:** Ils sont toujours trop bas, par rapport à certains secteurs forts, la différence est de 15 à 20%. Nous essayons d'y remédier avec des CCT sectorielles, mais ce n'est pas facile. Ces dernières années, nous n'avons eu aucun marge de manœuvre afin de nous permettre un rattrapage. Pourtant, il serait bien d'avoir plus, surtout dans les plus grandes entreprises, les plus fortes. Mais nous restons en faveur d'accords négociés pour l'ensemble du secteur. Nous voulons préserver la solidarité envers les collègues des petites entreprises.



**Dominique Meyfroot: « Si nous n'avions pas obtenu de meilleurs préavis pour le secteur de la confection, nous aurions alors fait du surplace pendant encore 4 ans... »**

sérieusement relevé, même avec une carrière de 40 ans. C'est une des bonnes raisons pour lesquelles les travailleuses et les travailleurs du secteur de la confection doivent se battre avec nous contre les mesures indigestes et antisociales du gouvernement Michel 1er. Mais ce n'est qu'une raison parmi d'autres.

## > BIEN-ÊTRE DANS LE SECTEUR DU BOIS

# OIRA: un outil pour évaluer les risques

**O**IRA est un nouvel outil en ligne qui permet d'évaluer les risques dans le secteur du bois. OIRA, qui signifie 'outil interactif d'évaluation des risques en ligne' a été mis au point par le Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS), Prevent, les experts des organisations syndicales et patronales ainsi que le secteur du Bois. Cet outil sera très prochainement accessible, mais voyons déjà comment il pourra aider nos militants et membres du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) à analyser et améliorer la sécurité et le bien-être de tous les travailleurs du secteur du bois.

A la base de ce projet, une cam-

pagne d'inspection des secteurs du bois menée en 2010 par le SPF ETCS. Des inspecteurs des services de contrôle du bien-être au travail ont travaillé autour de certains thèmes spécifiques comme l'utilisation de machines, les risques d'incendie et d'explosion ou encore l'exposition à la poussière de bois. La campagne portait également sur l'inspection d'un nombre d'entreprises sélectionnées.

### Bien évaluer les risques

Suite à ces inspections, le manque de bonnes analyses concrètes en matière de risques est clairement ressorti. Or, de telles analyses doivent permettre à l'employeur d'évaluer les risques et dangers au

sein de son entreprise. Ce qui le contraint aussi à prendre les mesures de protection nécessaires. Ceci vaut pour toutes les entreprises, même celles qui occupent peu de travailleurs.

### Comment ça marche?

OIRA se compose de plusieurs modules, chacun couvrant un thème différent : machine, poussière de bois, produits dangereux, stress physique, bruit, vibrations, organisation de la prévention ou encore risques psychosociaux. Chaque thème est spécifiquement adapté aux secteurs du bois. Signalons aussi que tous les thèmes ne doivent pas être traités en même temps.

Chaque module est traité en 4 étapes. Tout d'abord, il y a l'identification afin d'évaluer la situation dans l'entreprise. Vient ensuite l'étape d'évaluation des risques identifiés. L'étape suivante porte sur les solutions concrètes pour améliorer la situation. Enfin, le rapport qui reprend les solutions applicables à l'entreprise.

OIRA fait également référence aux services de prévention et au rôle des organes de concertation. Et pour cause, les représentants des travailleurs au sein du CPPT peuvent recevoir toutes les informations relatives à l'analyse de risques et faire des recommandations lors du choix des moyens de prévention et de protection.

En outre, ils peuvent rappeler à l'employeur qu'il doit respecter la législation en matière de protection et bien-être au travail.

Il faut savoir que le secteur du bois n'est pas le seul secteur à bénéficier d'un tel programme. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'un projet européen soutenu par le SPF Bien-être.

**Vous trouverez plus d'informations et le lien vers OIRA sur notre site [www.accg.be](http://www.accg.be), rubrique secteurs.**

# NOUS NE NOUS LAISSEERONS PAS DÉPOUILLER!

## N'acceptez pas! Battez-vous!

Rejoignez-nous! Ne vous laissez pas dépouiller! C'est l'appel que lance la Centrale Générale de la FGTB à tous. Les économies, les diminutions et la fracture sociale que le nouveau gouvernement de droite veut entreprendre sont aussi incroyables qu'inouïes. Toutes les travailleuses et les travailleurs seront durement touchés, peu importe que vous soyez au travail, demandeur d'emploi ou que vous arriviez en fin de carrière. C'est ce que vous pouvez lire dans le dossier de ce Syndicats. Sur les pages de la Centrale Générale de la FGTB, nous revenons sur un certain nombre de mesures qui touchent durement nos secteurs.

Une seule conclusion s'impose: vous devez mener des actions, avec le front commun syndical, contre ces mesures gouvernementales inacceptables. Nous commencerons le 6 novembre avec une manifestation nationale à Bruxelles et ensuite avec des grèves tournantes dans les provinces et une journée de grève nationale le 15 décembre.

## On ne rattrape jamais un saut d'index

Un saut d'index. Et un gel des salaires. Qu'est-ce que ça va nous coûter? Attardons-nous uniquement sur le saut d'index. Quelle est la conséquence pour un salaire moyen dans quelques-uns de nos secteurs? Il ne s'agit bien évidemment pas d'une somme fixe, chaque situation étant différente. Mais cela permet malgré tout de se faire une image assez précise. Celui qui travaille à temps partiel dans l'industrie du tabac perd 311 euros par an. Pour un emploi à temps plein dans les titres-services, cela représente en moyenne une perte de 470 euros par an. Dans le secteur du nettoyage, ça grimpe jusqu'à 590 euros. Et pour les agents de gardiennage, nous parlons de 600 euros par an. Et pour celui qui travaille dans le secteur graphique, dans un système de trois équipes, la perte s'élève à 910 euros. Chaque année, car un saut d'index n'est jamais rattrapé.

## De nombreuses femmes dans les titres-services perdent 250 euros par mois

Vous connaissez l'AGR? C'est l'allocation de garantie de revenus. C'est une allocation complémentaire pour les travailleuses occupées à temps partiel parce qu'elles ne trouvent pas de temps plein. Nous parlons volontairement de travailleuses parce que la plupart du temps, ce sont les femmes qui sont concernées, notamment dans le secteur des titres-services. L'AGR fait en sorte que les revenus restent plus ou moins acceptables. Le gouvernement de droite opère des coupes sombres. Il veut accorder cette allocation pendant encore deux ans et ensuite, elle sera réduite de moitié. Et en cas de cohabitation, le gouvernement va encore plus loin. Prenons un exemple: vous recevez 500 euros, en général c'est dans ces eaux-là. Après deux ans, vous perdez 250 euros par mois. Même si vous travaillez et même si vous êtes toujours prêt à accepter un travail à temps plein. Mais pas de chance! Et pour le gouvernement de droite, cela vaut bien une peine ferme de 250 euros.

## Et pour les travailleurs de la construction, plus de prépension incapacité médicale?

L'âge pour la prépension augmente considérablement. La prépension normale passe à 62 ans. La prépension pour carrière longue ou travail de nuit passe d'abord à 58 ans et ensuite à 60 ans. Quant à la prépension spéciale 'incapacité médicale' pour les ouvriers de la construction, elle est sur la sellette! A ce propos, des éclaircissements urgents sont nécessaires.

## Moins d'argent pour le chômage temporaire, un coup dur pour les agents de gardiennage

Lorsque vous êtes en chômage temporaire, vous recevez une allocation de chômage. Celle-ci s'élève à 70 % du salaire. De nombreux ouvriers et ouvrières reçoivent en plus un complément du fonds social du secteur. C'est notamment le cas pour les agents de gardiennage. Depuis quelques années, ils sont particulièrement confrontés au chômage temporaire pour raisons économiques. C'est très ennuyeux car de toute façon, les allocations sont inférieures au salaire normal. Et que voyons-nous à présent? Ces allocations seront encore plus basses. Il ne s'agira plus de 70 % d'allocation de chômage mais bien de 65 %. Et le complément sectoriel n'est pas repris. Pour les agents de gardiennage, il s'élève à 11,25 euros. A présent que les salaires sont bloqués, les employeurs ne vont jamais accepter d'augmenter ce montant.



## &gt; POINT DE VUE

## Pourquoi il faut agir maintenant

**L**e front commun syndical a élaboré un plan d'action clair: une manifestation massive le 6 novembre à Bruxelles, suivie de grèves tournantes au niveau provincial les 24/11, 1/12 et 8/12. Et en point d'orgue: une grève nationale le 15 décembre. De nouvelles actions à partir de janvier 2015 ne sont pas exclues si le gouvernement Michel I<sup>er</sup> ne veut pas entendre les plaintes légitimes des travailleurs. Ce gouvernement sert les intérêts des employeurs et des riches et va à l'encontre de ceux des travailleurs et des allocataires sociaux. La liste est longue: un saut d'index, un blocage des salaires, une carrière plus longue pour une pension moindre (et par conséquent, moins d'emplois pour les jeunes), plus de flexibilité tandis que le crédit-temps est progressivement supprimé, vision des chômeurs comme étant coupables de leur propre situation qui doivent le payer et réduction des moyens pour les soins de santé. Entre-temps, les riches qui tirent des bénéfices de leur patrimoine restent épargnés. Bref: ce gouvernement n'aura d'autre effet que d'accentuer les inégalités.

### Il y a cependant une alternative

Une alternative à laquelle se rallient aussi de nombreux économistes et institutions internationales. Il faut plus d'investissements, de la part des pouvoirs publics également. Cela signifie donc injecter plus de moyens publics dans une économie durable. Épargner sur le pouvoir d'achat de la population est aussi une erreur. Au contraire, le pouvoir d'achat de la population doit augmenter afin de relancer le moteur économique. La politique gouvernementale prévoit exactement le contraire. On prévoit de plumer Monsieur Tout-le-monde.

Les moyens nécessaires peuvent et doivent être cherchés auprès des riches et des grosses fortunes. C'est de cette manière que des emplois seront créés. Les restructurations auxquelles nous sommes confrontés dans de nombreuses entreprises de la distribution (Delhaize, Cora, Makro, etc.) sont un exemple des conséquences d'un moindre pouvoir d'achat de la population.

L'accord de gouvernement est très détaillé lorsqu'il s'agit de mesures touchant les travailleurs et les allocataires sociaux. En tant que syndicat, nous n'avons pas le choix: nous devons réagir contre ceci par le biais des moyens d'actions qui sont les nôtres. La soi-disant «main tendue» du gouvernement aux syndicats est hypocrite. Une concertation sérieuse est impossible si tout est déjà décidé.

Nous devrons dès lors forcer le gouvernement à revoir sa copie. Pour nous, la concertation sera possible lorsque le gouvernement y sera disposé. Nous visons entre autres des points essentiels de l'accord de gouvernement tels que le saut d'index et le blocage des salaires, ou encore les mesures concernant la fin de carrière (RCC-pensions-emplois de fin de carrière). Nous ne nous faisons toutefois pas trop d'illusions. Avec un gouvernement composé uniquement de partis favorables à une politique de droite, nous devrons mener une lutte à plus long terme.

En tant que syndicat, nous n'avons pas le choix: celui qui se bat peut gagner, celui qui ne se bat pas a déjà perdu. Ensemble, on est plus forts!

Myriam Delmée,  
Vice-Présidente  
du SETCA

Erwin De Deyn,  
Président du SETCA

# Salaires à l'ancienneté: les apparences sont trompeuses

**Ce nouveau gouvernement met également les barèmes sous pression. Inutile de chercher la raison bien loin: les accords collectifs exaspèrent les employeurs. Ils préfèrent avoir une liberté absolue quant à la manière dont ils paient les travailleurs individuellement. Le Gouvernement semble désormais suivre leur raisonnement.**

**L**a rémunération liée à l'expérience, par le biais d'un barème, jouit d'un grand soutien parmi les travailleurs. De nombreux sondages le démontrent. C'est pourquoi certains tentent, depuis des années, de présenter ces barèmes comme quelque chose de «mauvais». Leur principal argument consiste à dire que le nombre relativement faible de travailleurs âgés occupés dans notre pays serait dû aux barèmes. Ces arguments retiennent beaucoup d'attention, alors qu'ils sont critiquables. Le SETCa veut aller à contre-courant. Nous avons dès lors publié la semaine dernière une «Carte blanche» dans un grand quotidien. Voici nos arguments.

Il est exact que l'emploi des travailleurs âgés est plutôt faible en Belgique. Actuellement, 40 % des travailleurs de plus de 55 ans sont effectivement occupés. Nous accusons ainsi un retard de 9 % par rapport à la moyenne européenne, en dépit de l'important rattrapage que notre pays a réalisé au cours des dernières années. Pour autant, nous ne pouvons pas marquer notre accord sur les trois thèses négatives qui reviennent souvent lorsqu'on parle des barèmes. Ainsi, il n'est pas exact que les salaires des travailleurs âgés sont excessifs en Belgique en comparaison avec d'autres pays européens. De même, il n'est absolument pas établi que la productivité diminuerait à partir d'un certain âge. Enfin, on ne peut pas imputer aux barèmes sans autre forme de procès la responsabilité du taux d'activité relativement plus bas des travailleurs âgés en Belgique.

D'abord, les salaires des travailleurs âgés en Belgique ne sont pas exorbitants, même à la lumière d'une comparaison internationale. En Belgique (comme en France) le taux d'emploi des travailleurs âgés peu qualifiés est relativement moindre que dans les autres pays européens. La disparition de cette catégorie de travailleurs relativement moins payée du marché du travail tronque le «salaire moyen» d'un travailleur âgé vers le haut, ce qui explique pourquoi la Belgique et la France comptent des travailleurs âgés «en moyenne» mieux payés. C'est la raison pour laquelle il n'est pas correct de comparer sans plus la rémunération moyenne en fonction de l'âge entre pays.

Le Conseil supérieur de l'emploi estime à juste titre dans son dernier avis que – pour utiliser un terme savant – il est question en l'occurrence d'un effet de composition qui fausse systématiquement le salaire moyen des travailleurs de plus de 55 ans en Belgique et en France. Au demeurant, les systèmes de rémunération en fonction de l'expérience existent dans tous les pays européens. Les augmentations barémiques jusqu'à 15 ou 20 ans sont très courantes. La Belgique n'est pas une exception.

### Expérimenté, mais pas improductif

Par ailleurs, il n'est pas établi que la productivité individuelle diminue à partir d'un certain âge. Une telle thèse n'a jamais été démontrée dans la littérature scientifique. Nombre d'études tiennent trop peu compte des aptitudes relationnelles et de l'expérience spécifique à l'entreprise constituées par un travailleur. Les travailleurs âgés connaissent souvent une entreprise

par cœur tout en ayant constitué un vaste réseau. Souvent, ceci requiert simplement du temps.

Une étude fréquemment citée démontre que les entreprises comptant beaucoup de travailleurs âgés sont moins productives. Ceci ne permet toutefois pas d'en tirer d'office des conclusions concernant les travailleurs individuels proprement dits. Certain scientifiques, comme l'économiste français Aubert, constatent que des entreprises comptant beaucoup de travailleurs âgés sont souvent occupées à des tâches économiques plus anciennes, moins innovantes. C'est la raison pour laquelle le Conseil supérieur de l'emploi estime également dans son avis que les résultats de l'étude sur la productivité de travailleurs âgés restent discutables.

Enfin – et nous en arrivons à l'argument utilisé le plus fréquemment pour mettre en cause les barèmes à l'expérience – il n'est pas permis de leur imputer la responsabilité d'une expulsion anticipée des travailleurs du marché du travail. Il convient tout d'abord de constater que les ouvriers ne disposent pas de barèmes. Par ailleurs, ce sont surtout les employés supérieurs chez qui l'on trouve des barèmes à forte courbe de croissance. Les employés moins payés voient leur salaire augmenter de 21% sur une période de 20 ans, pour les fonctions supérieures, cette

augmentation est de 36%. Ce dernier groupe est aussi surtout celui dont les barèmes sont plus longs. Bref, il n'est pas permis d'invoquer l'existence des barèmes comme explication du taux d'activité plus bas des travailleurs âgés ni dans le cas des ouvriers, ni dans celui des employés moins qualifiés. Nous constatons cependant que ce sont précisément ces groupes qui quittent le marché du travail le plus tôt. Quant aux travailleurs plus hautement qualifiés, nous savons qu'ils restent plus longtemps au travail. Pourtant, dans leur cas, ils continuent d'être toujours mieux rémunérés vers la fin de la carrière. Souvent même lorsqu'ils arrivent au bout de leurs barèmes à l'expérience.

Il est logique que la rémunération progresse avec l'expérience. Comme la productivité est difficile à mesurer, l'ancienneté est utilisée depuis de nombreuses années à titre d'approximation. Il est donc impossible d'imputer aux échelles barémiques la responsabilité d'un départ anticipé des travailleurs belges du marché du travail. En effet, ce sont surtout les ouvriers et les travailleurs peu qualifiés qui anticipent leur départ. Or, pour eux, les augmentations barémiques sont limitées ou quasi inexistantes.

Nous n'avons donc que faire d'un discours qui remet les barèmes en question. Pas en tout cas si l'objectif est de garder les travailleurs âgés plus longtemps au travail. Pour ce faire, c'est de travail de qualité que l'on a besoin, à tous les âges. Les échelles barémiques ou barèmes salariaux constituent un mode de rémunération transparent qui jouit d'un soutien considérable auprès des travailleurs. Il est donc temps de dépasser les préjugés sur nos échelles de salaires.

## &gt; DELHAIZE



## Et maintenant, une avalanche de régressions sociales!

Ces 17 et 18 octobre, bon nombre de magasins sont restés fermés. Au derniers conseil d'entreprise, la direction a annoncé qu'elle envisageait de fortes régressions sociales pour tous les travailleurs. Un scandale! Retrouvez un aperçu des mesures envisagées par la direction et notre analyse syndicale sur [www.setca.org](http://www.setca.org)

## &gt; LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

# Quel impact pour vous?

**M et Mme Tout-le-Monde craignent d'être plumés: un saut d'index, une suppression des barèmes, une augmentation des impôts, la suppression du crédit-temps et des 38 heures/semaines, la diminution des aides de la sécurité sociale, l'âge de départ à la (pré)pension repoussé... sont au menu du Gouvernement.**

**Saut d'index: que perdez-vous?**

Le Gouvernement prévoit un saut d'index en 2015. L'index protège votre salaire contre l'augmentation des prix. Avec ce saut d'index, chacun sera dorénavant contraint à réduire ses achats de 2%. Peu importe le mécanisme d'index dont vous bénéficiez, chacun va perdre 2% de pouvoir d'achat. Que ce soit par voie d'un «saut» d'index pour ceux dont le mécanisme fonctionne à partir d'un indice pivot ou par petits pas. Tous nous allons voir notre situation régresser.

**Qu'est-ce qu'il va vous en coûter en pouvoir d'achat?****Par an, pour une personne isolée...**

N'oubliez pas que votre pécule de vacances et votre prime de fin d'année régressent aussi! Et comme votre pension dépend de votre salaire au cours de votre carrière, votre pension diminue donc aussi.



Salaire médian  
€ 2.800 bruts/€ 1.751 nets

- € 26 nets/mois

- € 359 nets/an

**A long terme:**

Vous ne perdez pas seulement cette indexation de 2% une seule fois. Mais aussi pendant toutes les années qui suivent.



Salaire médian  
€ 2.800 bruts/€ 1.750 nets

- € 3.935 nets en 10 ans

- € 8.731 nets en 20 ans

- € 21.704 nets en 40 ans

Retrouvez les simulations pour les autres catégories de revenus sur [setca.org](http://setca.org)

**Impôts: M et Mme Tout-le-Monde vont se faire plumer****Toutes sortes de taxes à la consommation vont s'envoler.**

Augmentation des accises sur le diesel et le tabac? Elargissement de la liste de biens et services soumis à la TVA? Les taxes à la consommation sont particulièrement injustes parce qu'elles touchent proportionnellement plus M. et Mme Tout-le-Monde que les plus gros revenus. Certains produits vont en pratique être plus chers, et pourtant, votre salaire restera le même, vu le saut d'index prévu et le blocage salarial pour 2015 et 2016.

**Les très gros revenus ne participent pas à l'«effort».**

Pas de remise en cause des intérêts notionnels. Pas de taxes sur le plus-values financières. A peine une petite «Taxe de transparence» sur les entreprises dans les paradis fiscaux qui reste encore très floue et qui ne produira pas d'effets spectaculaires. Du vent!

**Crédit-temps sans motif: supprimé**

Pour le Gouvernement, vous devrez travailler plus longtemps, sans pouvoir prendre du temps pour vous durant votre carrière. L'allocation pour le crédit-temps sans motif disparaît. La période ne compte pas non plus pour votre pension. Résultat : prendre du temps pour soi devient un luxe réservé uniquement à ceux qui en ont les moyens.

**Semaine de 38 heures: supprimée**

Le Gouvernement prévoit encore un petit «extra»: désormais, votre durée de travail sera calculée sur une base annuelle, voire plus. On veut vous vendre ça comme une mesure permettant de mieux concilier travail et vie privée. Mais en y regardant de plus près, on découvre qu'il s'agit de permettre plus de flexibilité, pour travailler plus sans aucune compensation, si c'est nécessaire pour l'entreprise. Cela offrira aux employeurs de nouveaux moyens pour rendre les travailleurs à temps partiel encore plus flexibles. Le résultat: il sera plus difficile pour eux de recevoir plus d'heures pour gagner un peu plus.

**«Compte-carrière»: épargner pour vos droits**

Cette proposition revient à épargner parmi vos acquis (prime de fin d'année, heures supplémentaires, vacances annuelles,...) pour construire votre compte-carrière. Ainsi vous voulez interrompre votre carrière, vous videz une partie de votre compte-carrière! Les malchanceux qui devront souvent faire



appel à leur «compte» au cours de leur carrière finiront par exemple avec une pension complémentaire moindre. Cela vous étonne-t-il que cette proposition provienne en droite ligne des organisations patronales? Ah oui, une fois de plus la logique individuelle l'emporte sur les acquis négociés collectivement. Vous êtes responsables de vous-même comme on dit à droite!

**Suppression des barèmes: le salaire sur la base de l'arbitraire**

Lisez notre article ci-joint.

**Votre salaire gelé pendant des années**

En plus de la suppression des barèmes salariaux et du saut d'index, le Gouvernement veut aussi geler votre salaire. Et en plus du saut d'index, il est interdit de négocier une hausse de salaires dans les conventions collectives de travail. Bref, vous verrez les prix augmenter, mais votre salaire restera le même.

**Vous obliger à travailler pour garder votre allocation: mauvaise idée**

Connaissez-vous le récit d'Harry le balayeur? Cet homme vit aux Pays-Bas, un pays où existe déjà le service à la collectivité. Il travaillait comme balayeur de rue pour la ville de La Haye. En raison de mesures d'économies, il a perdu son emploi. Trois ans plus tard, il est obligé, en échange de son allocation de chômage... de balayer les rues, mais pour 400€ de moins. Voilà ce qu'est le service à la collectivité dans la pratique: passer d'un travail honnêtement rémunéré à un travail obligatoire pour une aumône. Par ailleurs, il n'a jamais été démontré que la mesure amène les gens vers un véritable emploi. Le Gouvernement, qui considère encore trop souvent les chômeurs comme des profitiers, veut «simplement» forcer les demandeurs d'emploi à travailler deux demi-jours par semaine.

**Allocation d'attente pour jeunes demandeurs d'emploi: démantelée**

Le dossier spécial de ce numéro de Syndicats fait le point sur toutes les mesures du gouvernement qui vont toucher les jeunes, entre autres sur l'allocation d'attente. Rendez-vous en pages 7 à 10.

**Sécurité sociale**

Lorsque vous tombez malade, vous pouvez compter sur le soutien des soins de santé. Il s'agit d'une composante essentielle de notre État providence. C'est une partie de notre salaire qui est mis au service de tous dans le cadre de la sécu! Un gouvernement désireux d'économiser € 11 milliards sera facilement tenté de toucher aussi aux soins de santé, donc de faire un hold up sur une partie de notre salaire de nouveau! Qui plus est, ce serait une erreur: la progression des connaissances médicales et le vieillissement de la population accentueront le besoin de financement des soins de santé. À moins, évidemment, que l'on accepte des soins médicaux à deux vitesses: d'un côté pour ceux qui ont les moyens de payer et de l'autre, pour ceux qui ne les ont pas?

L'accord de gouvernement reste vague sur ce point. Cela ne nous rassure pas. Si l'on s'en tient à certaines affirmations selon lesquelles les patients doivent désormais se prendre davantage en charge eux-mêmes, c'est mal parti...

**Pension?**

Voilà en substance ce que ce gouvernement vous a préparé. Là aussi les pensionnés et pré-pensionnés d'aujourd'hui et de demain vont perdre pas mal de plumes.

De 65 ans aujourd'hui, l'âge de la pension va passer à 67 ans d'ici 2030. La pension anticipée va passer progressivement à 63 ans d'ici 2018 et les conditions de carrière seront plus sévères.

Ce gouvernement veut rendre plus difficile l'accès aux aménagements de fin de carrière. L'âge pour bénéficier des différents régimes de RCC (l'ex-pré-pension) est revu à la hausse et passe de 58 à 62 ans pour le régime général. Cela passe à 60 ans pour les entreprises en restructuration et pour travailleurs qui occupent des fonctions «pénibles» (construction, travail de nuit, carrières de 40 ans). L'âge à partir duquel il sera possible de bénéficier du crédit-temps «fin de carrière» à mi-temps ou à 1/5<sup>e</sup> temps, communément appelé «emploi d'atterrissement», passe de 50 ou 55 ans aujourd'hui à 60 ans.

Toute une série de périodes qui étaient autrefois assimilées dans le calcul de la pension ne le seront plus (par exemple le crédit-temps temps plein ou les périodes de chômage). Un système de «pension à point» devrait entrer en vigueur à l'avenir.

Vous n'aurez plus aucune garantie quant au montant de votre pension. D'une part, parce que la pension légale, le 1<sup>er</sup> pilier de pension, verra son montant déterminé en fonction des «contraintes budgétaires à venir». D'autre part, parce que le rendement garanti de la pension complémentaire (le «2<sup>nd</sup> pilier» qui vient en plus de la pension légale) est désormais supprimé: ce que vous toucherez dépendra donc entièrement du prix du marché.

**Travailler jusqu'à 67 ans, ça ne vous dit rien? Vous préférez garder dans votre poche l'argent que vous allez perdre avec le saut d'index qui se prépare? Vous avez bien raison. Manifestez le 6 novembre à Bruxelles! Ne nous laissez pas plumer!**



## &gt; ÉDITO

# Le hold-up du siècle

**L**a présence libérale au gouvernement nous avait déjà valu un bon catalogue des horreurs. Maintenant qu'ils ont les coudées franches, libéraux et autres droites s'en donnent à cœur joie. Ce n'est plus un «catalogue» mais un «bottin» des horreurs que l'on retrouve dans le programme de Michel Ier.

Bien sûr, vu la liste, on ne pourra pas être exhaustifs. Le dossier en pages centrales de ce magazine en donne déjà un bon aperçu et chacun pourra faire le compte approximatif de ce que lui coûtera ce gouvernement, ou lui rapportera si d'aventure celui qui lit ces lignes est employeur, ou tout simplement assez riche pour bénéficier de la non-réforme fiscale.

Mais pour tous les autres, allocataires sociaux, jeunes, âgés, pensionnés, malades présents et futurs, fonctionnaires ou travailleurs du privé, tout le monde va y perdre des sous. S'il fallait résumer en une ligne cette politique des droites, ce serait «*perte de pouvoir d'achat*».

**Sinistre total**

Perte de revenu pour les travail-

leurs avec le gel des salaires et le saut d'index, des accises plus élevées. Perte pour les allocataires sociaux à qui on fait croire que le saut d'index est «*socialement corrigé*», parce qu'on leur rend via l'impôt la liaison au bien être qui leur est de toute façon due. Perte pour les demandeurs d'emploi dont la chasse est à nouveau ouverte. Pour les jeunes sortis de l'école qui passés les 25 ans se retrouvent sans rien. Perte pour les futurs pensionnés qui devront travailler plus longtemps pour au final se retrouver avec une pension plus basse compte tenu des changements annoncés dans les assimilations.

Perte pour la sécurité sociale, dont l'argent, pour rappel, est entièrement redistribué non pas pour de l'assistance, mais pour de l'assurance contre la maladie, la perte d'emploi, l'invalidité, la vieillesse... Perte pour les malades. On ne nous fera pas croire que 5,1 milliards d'économie dans la sécurité sociale, dont 2,6 sur les soins de santé, seront indolores et sans conséquence pour les malades.

Perte pour les fonctionnaires dont l'emploi est menacé par les res-

trictions budgétaires et les pensions alignées vers le bas sur les pensions du privé, notamment basses, voire pour un bon quart sous le seuil de pauvreté.

Perte pour les usagers de ces services publics parce qu'il n'y a pas de miracle : moins d'argent, moins de services, plus de contribution personnelle. Moins de trains, moins de gares, moins de routes... «*Moins d'Etat*», plus de «*privé*», égale plus cher, égale fin du service universel.

Perte pour le monde du travail en général, parce qu'il ne fait aucun doute que l'austérité, le saut d'index, coûteront des milliers d'emplois au lieu d'en créer. Moins d'argent dans le porte-monnaie c'est moins de consommation, moins d'investissements privés, moins de logements, etc. Moins d'activité, moins de travail, moins d'emplois.

Perte de droits aussi. Des droits sociaux mais aussi fondamentaux dont celui de négocier son salaire et ses conditions de travail ou celui de se défendre vu que le droit de grève est aussi menacé. Dans les services publics d'abord. Mais

on connaît la musique: si on laisse faire, le privé suivra. L'Europe a déjà montré la voie avec la jurisprudence de la Cour de Justice qui place les droits économiques au-dessus des droits sociaux.

**Bingo pour les patrons**

Mais il n'y a pas que des perdants. Comme au Lotto, les milliers de perdants paient pour une poignée d'heureux gagnants. Une grosse poignée quand même et connue avant le tirage: les employeurs vont recevoir quelques cadeaux de plus sous forme de réductions de cotisations qui bien sûr manqueront à la Sécu. Qu'en feront-ils? Mystère. On ne leur demande rien.

**Quel courage?**

Alors, appeler «*courage*», comme le fait Charles Michel, le fait de s'aplatir devant le patronat triomphant et de prendre aux petits pour donner aux riches, cela s'appelle de l'escroquerie intellectuelle qui se double du vol matériel de l'argent des travailleurs. C'est le hold-up du siècle.

Taxer de «*responsable*» un gou-

vernemment qui va provoquer la perte de milliers d'emplois et creuser encore un peu plus les inégalités, c'est de l'affabulation. Responsable, ce gouvernement le sera: responsable de plus de pauvreté, responsable du détricotage de notre sécurité sociale, responsable du délitement de la fonction publique et du rôle régulateur de l'Etat contre les dérives du marché.

Alors bien sûr, nous serons dans la rue, le 6 novembre et les semaines et mois qui suivront, parce que c'est notre modèle social solidaire que nous défendons. Ce sont nos droits. Ce sont nos principes et nos valeurs humanistes. Pour nous, ce n'est pas à l'argent de dicter sa loi. Ce n'est pas à l'homme de se plier à au pouvoir de l'argent. Chaque citoyen qui se reconnaît un tant soit peu dans ces valeurs – et ils doivent être quelques millions - a de bonne raisons de descendre dans la rue avec nous.

Rudy De Leeuw  
Président

Marc Goblet  
Secrétaire général



**Une assurance qui protège ce qui est important pour vous ? Bien sûr qu'elle existe !**

**Votre conseiller est à votre écoute et vous rend visite à votre meilleure convenance.**

Pour prendre rendez-vous avec votre conseiller, appelez le 02/210 95 80 ou surfez sur [www.pv.be](http://www.pv.be).

P&V. La preuve qu'on peut faire de l'assurance autrement.

